BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3987 du Mardi 28 Juillet 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

LE GOUVERNEMENT AU SENAT

«Le non reversement de la redevance audiovisuelle est une forme d'escroquerie des consommateurs»

(P.3)

ANTOINETTE TIELE GAMBIA OLOU, PRESIDENTE DU COMITE PCT DE DJIRI

Elle en est convaincue, le PCT va vers des plus grandes victoires

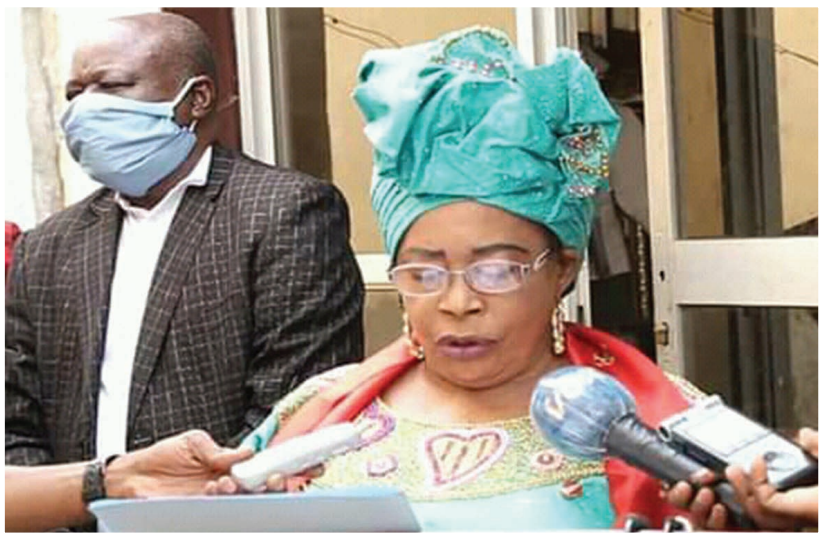

Mme Tielé Gambia Olou

(P.4)

CONGREGATION DES FILLES DE SAINT-JOSEPH

Vœux perpétuels des Sœurs Ruth et Virginie

Soeur Marie Alline Ghani entourée de Mgr Francisco Escalante Molina et de Mme Arlette Soudan-Nonault (P.9)

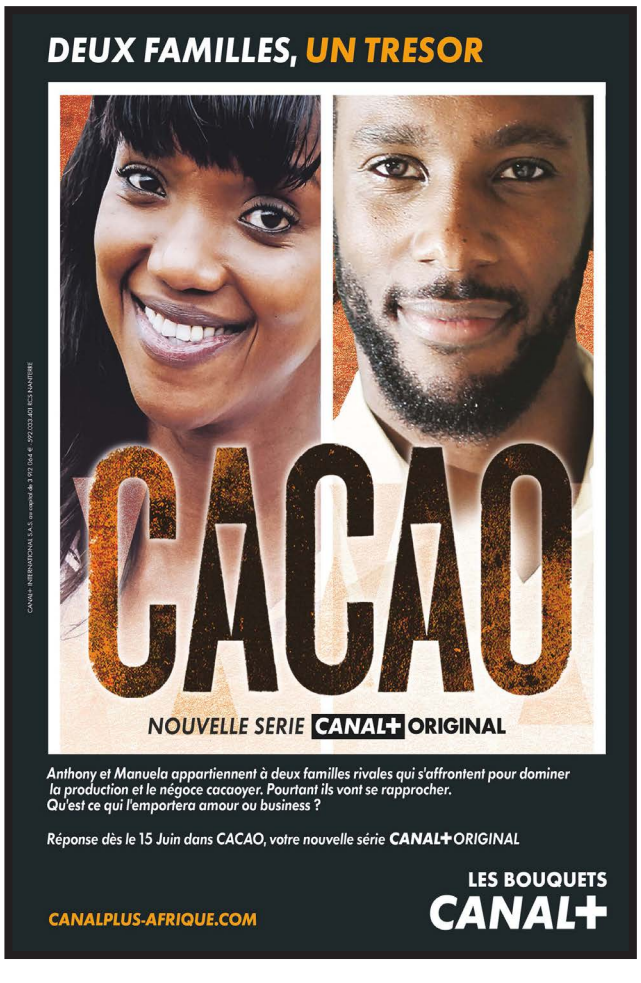

Editorial

Nos symboles

(P.3)

TRANSPORTS

Face aux abus, l'impuissance de l'Etat

(P.3)

CENTRAFRIQUE

François Bozizé candidat à la présidentielle de décembre

(P.7)

REPUBLIQUE DU CONGO

PDAC

BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CHAUFFEUR POUR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE DANS LE DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST

N°005C/PDAC/2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement du chauffeur de la Direction Départementale de l'agriculture de la Cuvette-Ouest.
2. les candidats éligibles et qualifiés à présenter leur dossier de candidature en vue d'exercer les fonctions de chauffeur.

Le Candidat devra avoir:

- Être détenteur d'un permis de catégorie B, C, D ;
- Avoir un CEPE ou diplôme équivalent;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans dans la conduite en milieu urbain et rural;
- Avoir une bonne expression orale et écrite du français;
- Être capable de travailler sous pression et dans un environnement multiculturel

3.Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants:
- un curriculum vitae;
- une copie du diplôme;
- une copie du permis de conduire;
- des attestations, certificats ou copies des contrats de travail sur les précédentes prestations.

Sur cette base, le candidat sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque «Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011 révisées en juillet 2014».

4.Les candidats intéressés sont invités à consulter les termes de référence détaillés et/ou déposer leurs dossiers de candidature, au plus tard le vendredi 7 août 2020, à l'Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila/Brazzaville – République du Congo, Tél: (242) 06 858 88 88; E-mail: pdacmaep@gmail.com, les jours ouvrables de 8 heures à 14 heures 30.

Fait à Brazzaville, le 23 juillet 2020
Le Coordonnateur National du PDAC,

Isidore ONDOKI

REPUBLIQUE DU CONGO

PDAC

BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CHAUFFEUR POUR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ELEVAGE DANS LE DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST

N°006C/PDAC/2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement du chauffeur de la Direction Départementale de l'élevage de la Cuvette-Ouest.

2. les candidats éligibles et qualifiés à présenter leur dossier de candidature en vue d'exercer les fonctions de chauffeur.

Le Candidat devra avoir:
- Être détenteur d'un permis de catégorie B, C, D;
- Avoir un CEPE ou diplôme équivalent;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans dans la conduite en milieu urbain et rural;
- Avoir une bonne expression orale et écrite du français;
- Être capable de travailler sous pression et dans un environnement multiculturel

3.Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants:
- un curriculum vitae;
- une copie du diplôme;
- une copie du permis de conduire;
- des attestations, certificats ou copies des contrats de travail sur les précédentes prestations.

Sur cette base, le candidat sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque «Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011 révisées en juillet 2014».

4.Les candidats intéressés sont invités à consulter les termes de référence détaillés et/ou déposer leurs dossiers de candidature, au plus tard le vendredi 7 août 2020, à l'Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila/Brazzaville – République du Congo, Tél: (242) 06 858 88 88; E-mail: pdacmaep@gmail.com, les jours ouvrables de 8 heures à 14 heures30.

Fait à Brazzaville, le 23 juillet 2020
Le Coordonnateur National du PDAC,

Isidore ONDOKI

REPUBLIQUE DU CONGO

PDAC

BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Avis d'Appel d'Offres National
DAON n° 015T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Owando-Ikongono-Ollendé, dans le District d'Owando, Département de la Cuvette.

2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Owando-Ikongono-Ollendé.
Ces travaux comprennent:
- Installation /Repli de chantier;
- Travaux d'ouverture (Ikongono-Ollendé)
- Travaux préparatoires;
- Traitement des bourbiers;
- Remblais hydrauliques;
- Reprofilage /drainage latéral;
- Construction des dalots;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.
Le délai des travaux est de huit (08) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale «Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5
4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 14 h 30.
5. Les critères de qualification sont:
a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise;
b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA, pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes, justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification;
c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est:
- 1chargeur; - 1niveleuse: - 1compacteur: - 1 bétonnière et les différents accessoires.
Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.
e) le certificat de visite des lieux est dument signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Owando-Ikongono-Ollendé, le 5 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.
f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat:
- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV);
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social ;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV).
g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Owando-Ikongono-Ollendé dans le département de la Cuvette.
h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité;
i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs chiffré et dûment signé;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 août 2020

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Bisiness online (UNDB), adresse électronique: dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est:
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88 E-mail: pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

LE GOUVERNEMENT AU SENAT

«Le non reversement de la redevance audiovisuelle au ministère de la Communication est une forme d'escroquerie des consommateurs»

Une séance des questions orales avec débats au Gouvernement s'est tenue au Sénat, le 23 juillet dernier, sous le patronage de Pierre Ngolo, son président. Les questions d'actualité nationale étaient au cœur des préoccupations des sénateurs, adressées à huit ministres.

Pierre Ngolo

Le sénateur Boniface Bouka a interpellé le ministre de l'Enseignement supérieur sur le nombre des facultés qui seront ouvertes en priorité à l'Université Denis Sassou-Nguesso en octobre prochain. Tout comme sur la situation des étudiants de l'Université Marien Ngouabi, en raison de la conjoncture nationale marquée par la pandémie de la COVID-19.

Justin Goma Gabou s'est ému que rien ne change malgré les lourds investissements consentis tant au niveau des sociétés Energie électrique du Congo (E²C) que de La Congolaise des Eaux (LCDE): *«réseaux de distribution dans un état sans pareil; les délestages ainsi que les baisses de tension et les ruptures d'eau sont quasi permanentes dans les quartiers; les usagers sont abusés, rançonnés et rackettés quotidiennement et les clients obligés de payer ce qu'ils n'ont pas consommé. Comment justifiez-vous cela»*, a-t-il demandé au ministre de l'Energie et de l'hydraulique.

La baisse sensible des poissons de mer et la hausse des prix dûe à la mauvaise pratique de la pêche, ont constitué aussi la préoccupation d'un sénateur. Alphonse Koua a, quant à lui, interpellé le ministre des Mines sur l'arrêt supposé de l'exploitation de la production du minerai de fer de Mayoko.

Répondant aux sénateurs, le Premier ministre a reconnu qu'il existe trop de navires de pêche à Pointe-Noire, tout en promettant d'en éliminer certains. S'agissant du prix élevé des poissons, Clément Mouamba pense que c'est une question d'offre et de demande.

Le ministre Pierre Oba a rassuré les sénateurs que la société Sapro n'a jamais arrêté ses activités de production et de stockage du minerai de fer. Il a néanmoins reconnu que la société fait face à une difficulté. *«Celle de l'état défectueux des deux ponts de Makabana qui ne permettent pas d'assurer l'évacuation du minerai de fer de son lieu de production au Port Autonome de Pointe-Noire. A cette difficulté, s'ajoute l'obsolescence de la voie ferrée qui date de 1962, faute d'entretien et de non renouvellement d'équipements et d'autres installations»*, a-t-il expliqué.

«Le problème des ponts est en train d'être résolu. Les travaux de réhabilitation ont été lancés par le ministre des Travaux publics et de l'équipement», a poursuivi Pierre Oba.

De son côté, Thierry Moungalla a regretté l'insuffisance des ressources financières allouées à son département. Il a également fait constater que la redevance audiovisuelle collectée par l'ex-SNE, actuellement E²C, génère par année une centaine de millions de F.CFA. *«A ce jour et malgré nos efforts, nous ne sommes pas en mesure de recevoir ces sommes qui ne sont pas reversées à la communication»*, a-t-il fait remarquer.

Clément Mouamba

Le ministre a fait état de la restructuration globale de Télé-Congo ainsi que d'autres médias publics qui, selon lui, sont sans personnalité juridique. *«Ce sont des directions rattachées au ministère. Il convient de les détacher de la tutelle organique du ministère pour en faire des établissements ou des structures juridiques à personnalité autonome»*, a-t-il annoncé.

Pour sa part, Bruno Jean-Richard Itoua a informé les sénateurs que le schéma de la première phase de l'ouverture de l'Université Denis Sassou-Nguesso porte sur deux établissements plus un. *«Quant à la nature des établissements, permettez que le dossier soit d'abord présenté au Premier ministre et au Gouvernement»*, a indiqué le ministre qui a révélé que l'entrée à l'Université sera soumise à un concours.

A son tour, le ministre Blaise Zoniaba a dit que le tableau tel que peint par le sénateur sur les sociétés E2C et LCDE n'est pas si sombre que ça. *«Un peu de patience, il y aura des améliorations»*, a-t-il promis.

Sur la pandémie de la COVID-19, Jacqueline Lydia Mikolo a éclairé les sénateurs sur les difficultés rencontrées dans le cadre de la riposte. *«En matière de prise en charge, elles concernent l'imprévisibilité des coïnfections des patients de COVID-19 qui pose problème parce que nous devons trouver les médicaments des comorbidités au cas par cas», a précisé la ministre.*

En dépit des efforts mobilisés pour réaliser les dépistages, «la mise en œuvre de la stratégie de dépistage à grande échelle couplée à la difficulté de la disponibilité des intrants et consommables de laboratoire tentent un peu à annihiler les efforts de rendre rapide les résultats de laboratoires. A cette difficulté, il faut ajouter le déficit en ressources humaines qualifiées ainsi que la faible motivation des ressources humaines impliquées», a signifié Jacqueline Lydia Mikolo.

Pour elle, la plus grande difficulté que la riposte rencontre aujourd'hui est celle de la logistique. *«Nous ne sommes pas très équipés. En plus, le secteur de la santé a perdu plus de 40% de son personnel actif ces trois dernières années par les départs à la retraite».*

Dans les répliques des sénateurs, Ludovic Miyouna a dit ne pas comprendre pourquoi la petite redevance audiovisuelle demandée aux consommateurs ne soit pas versée au ministère de la Communication. *«C'est une forme d'escroquerie des consommateurs qui attendent d'avoir une autre télévision».*

Manoukou-Kouba est, lui, revenu sur les respirateurs dont plus de la moitié n'est pas utilisée par manque d'opérateurs spécialisés. *«On parle également des ruptures de réactifs. Nous-mêmes au Sénat, on attend le moment venu pour qu'on soit testé. On ne peut pas dire que c'est satisfaisant. Il y a un malaise qu'il faut réparer».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Nos symboles

Des villes, et même des pays, sont reconnaissables dans le monde. Par des particularités architecturales, des spécificités environnementales, des traits de culture: chaque pays a son symbole reconnu par les autres. Un pictogramme suffit à identifier Paris, Rome ou Londres. Des monuments célèbres y sont implantés, devenus marques indiscutées d'identification pour le monde entier.

Mais sauriez-vous distinguer, parmi la centaine de nos villes de plus de 20.000 habitants, Dolisie de Ouesso, Sibiti de Gamboma par leur symbole? Et quel est-il? Et pourtant, il y a très certainement une manière de reconnaissance entre Madingou et Nkayi, même si toutes deux se situent à quelques kilomètres seulement l'une de l'autre, dans la même vallée! Ou Owando de Makoua…

Pointe-Noire, notre unique ville d'importance au bord de l'Océan atlantique, n'est pas mieux lotie ! Par les appellations diverses dont nous l'affublons, des plus inspirées aux plus inutiles, notre capitale économique est noyée dans une identité de brume, qui la rend semblable à des centaines d'autres: sans histoire, sans impact durable sur les mémoires.

«Ponton-la-belle» ? Il n'y a rien de plus éphémère qu'une beauté, surtout si elle n'est pas entretenue. *«Capitale de l'or noir»* ? Oui, mais le pétrole passera, alors que la ville est appelée à durer. *«Ville océane»* ? Lapalisse aurait trouvé mieux ! Donc, nous avons des villes que nous ne savons ni nommer, ni identifier, ni désigner aux autres.

Brazzaville-la-verte est-elle restée aussi verte dans la pression démographique qui la caractérise, et qui fait qu'elle va bientôt compter moins de feuillages d'arbres naturels? Appeler ainsi une ville par un adjectif suppose de s'assurer que nous serons toujours attachés à la valeur d'écologie. Il y a 20 ans, Brazzaville était verte de la verdure de la forêt de la Cité des 17, de celles de la Patte d'oie, des versants de Mikalou et du pourtour de l'ex-ORSTOM. Il n'en reste que des souvenirs.

Même la Patte d'oie qui résiste cache mal les lèpres des appétits fonciers qui grignotent petit à petit la plus belle place de Brazzaville. Son parc zoologique n'existe plus. Sa végétation unique est toujours admirée de l'extérieur. Mais à l'intérieur, elle est rongée par l'activité criminelle des fabricants de charbon, ou les effets des incendies.

Alors, en quoi la ville méritera-t-elle demain le qualificatif de ville verte? Pour ses seuls taxis? La capitale compte en son centre un immeuble imposant, à la forme de tam-tam: sommes-nous seulement un peuple de joueurs de tam-tam? Est-ce cela qui nous représente le mieux aux yeux du reste de l'Afrique? Notre équipe nationale, ce sont les Diables-Rouges: sommes-nous toujours diables, et toujours rouges?

Et n'y a-t-il pas malaise à prendre ce symbole de la diablerie par ailleurs déjà sollicité en Belgique? Plus que des mots et des images, nos symboles de souveraineté identifiante doivent savoir parler à notre mental, forger notre identité. Tant qu'ils seront pensés et conçus par et pour d'autres, ils ne seront pas nôtres. Et, donc, ne représenteront personne.

Albert S. MIANZOUKOUTA

TRANSPORTS

Face aux abus, l'impuissance de l'Etat

Les bus et taxi-bus ont décidé de ''s'augmenter'' tout en segmentant les itinéraires. L'Etat ne s'en mêle pas, bien au contraire. Il est silencieux, impuissant, exposant ainsi les usagers sans alternative à la surenchère. Une situation qui hérisse les Congolais.

La population, exaspérée, dénonce les abus des chauffeurs et contrôleurs de bus. Ceux-ci ont presque doublé leurs tarifs, au lieu des 150 francs réglementaires, invoquant la limitation du nombre de passagers par les pouvoirs publics dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation de la COVID-19. Le coût de la vie et de l'essence, ou encore les tracasseries dont ils sont victimes sont aussi invoqués pour justifier cet état de fait. Pas de discussion possible. Ceux qui ne veulent pas payer le surplus ne montent pas à bord. *«Durant la période de confinement, nous n'avons pas pu travailler et avons perdu notre source de revenu. Le Gouvernement a promis de nous compenser par une allocation forfaitaire, mais à ce jour on n'a encore rien reçu»*, se justifient-ils. *«Si l'Etat peut nourrir nos enfants, nous ramènerons le prix du transport à 150 francs»*, plaident-ils, ironiques. En tout cas, le transport en commun privé impose ses règles avec insolence.

Les Brazzavillois n'ont pas d'alternative aux bus et aux taxis collectifs. Et la demande est telle qu'ils sont contraints de payer s'ils ne veulent pas rester sur le bord de la route, alors qu'ils sont pressés d'aller vaquer à leurs occupations. *«Surtout aux heures de pointe»*, râle Nestor, un habitant de la périphérie sud de Brazzaville. Parfois, il parcourt à pied le trajet Mayanga-Pont du Djoué pour éviter d'amputer inconsidérablement son budget. Lui et d'autres doivent prendre trois, voire quatre bus pour certains, pour parvenir à destination. Fonctionnaires, agents du privé, commerçants, chômeurs ou *«débrouillards»* sont logés à la même enseigne. *«Je ne m'en sors pas; tout mon salaire va y passer»*, se désespère Nestor qui gagne un salaire modeste.

Il faut bien constater que les équipages de bus profitent de la carence de l'Etat pour dicter leur loi à la population et imposer les tarifs qu'il leur sied. Sous d'autres cieux, les pouvoirs publics ont augmenté l'offre de transport pour compenser la limitation du nombre de passagers dans les bus. Il n'en est rien au Congo. Or pour que les habitants puissent aller travailler dans les bassins d'emploi (les marchés et le centre-ville, notamment), ils doivent disposer de moyens de transport efficaces, en nombre suffisant et accessibles financièrement.

Au moment d'écrire cet article, la Société de transport public urbain lancée en 2015 n'offre qu'un service restreint puisqu'il a presque fait faillite. L'Etat y a pourtant investi 122 milliards de francs CFA pour l'achat de 200 autobus et de 20 conteneurs de pièces détachées. Cinq ans après, la plupart des autobus sont sur cale. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les derniers bus en circulation sont entrés, eux aussi, dans la danse des *«demi-terrains».*

Face aux abus, les Brazzavillois espèrent que les pouvoirs publics retravailleront au déploiement d'un réseau public de bus censé quadriller la capitale. En attendant ce jour, c'est quoi l'Etat? Quel est son rôle?Quel genre de citoyens sert-ils?

Jean ZENGABIO

ANTOINETTE TIELE GAMBIA OLOU, PRESIDENTE DU COMITE PCT DE DJIRI

Elle en est convaincue, le PCT va vers des plus grandes victoires

Députée de la première circonscription de Djiri et membre du comité central du PCT, Mme Tielé Gambia Olou est présidente du comité de soutien du President Denis Sassou-N'guesso, depuis le 14 janvier 1997. Ancien membre du secrétariat permanent chargée des femmes commerçantes et artisanales de l'ex-URFC, elle est également présidente du comité du Parti congolais du travail à Djiri.

Suite à la redynamisation des organes de son Parti à la base, *«nous nous montrons déjà vainqueurs à 100 % lors de la prochaine présidentielle»*, a-t-elle expliqué. Parlant d'elle, la présidente du comité PCT de Djiri a affirmé que le moi est haïssable: *«Si vous menez une enquête de sondage, 85% parlera du bien de moi. Tout d'abord mon portail est toujours ouvert à qui ce soit, militant ou pas. Dans le social, j'ai toujours été le numéro 1. Quand l'occasion se présente, je ne tarde pas à plaider les causes des militants. La preuve est que nombreux sont aujourd'hui des fonctionnaires par le biais de certains de mes efforts personnels. Je n'attends pas des subventions du Parti pour me mettre au travail. Une vie militante nécessite des sacrifices. Des jeunes bénéficient des bourses de formation selon mes possibilités. Il m'arrive tantôt de ne point jouir de mes émoluments. Quand Dieu te donne, ce n'est pas pour se servir avec avidité, mais pour le bien de tous. Ce principe, je l'ai acquis depuis mon enfance»*.

La députée a, en outre, rappelé la personnalité du Président de la République. *«Nous admettons que le perfectionnement n'est pas de ce monde. Il suit un processus perpétuel. L'homme, de nature, est composé de petitesse et de grandeur, du mal et du bien…Ce qui est à retenir de cet homme, c'est qu'il est un bâtisseur infatigable, un homme qui, par son dévouement, se distingue des autres présidents. Au niveau international, nous lisons tous sa bravoure et l'expression de sa volonté. Nous savons tous que le Noir n'admet les bienfaits qu'à la mort de son prochain»*.

Mme Tielé Gambia Olou

L'ingratitude est un vice à combattre. *«Les œuvres sont palpables. Imaginant les scènes d'hier ou la vie d'hier, on sait tous que le Congo est en train d'avancer. Chaque Congolais est conscient des efforts consentis malgré la crise mondiale actuelle»*, a-t-elle affirmé.

Mme Tielé Gambia Olou était la première dame à militer en faveur du changement de la Constitution de 2002. *«Exactement, j'étais la première femme parmi les responsables des comités de Brazzaville à avoir pris position pour défendre le oui sur la question du changement de Constitution. Ce n'était pas la première fois que j'organise de tels évènements. Pour rafraîchir la mémoire de certains, j'étais la première dans les années 1997 à braver le pouvoir en place, en organisant des meetings à Pointe-Noire et à Brazzaville. Je ne pouvais pas avoir peur, puisque cela obéissait à une logique formelle. Nous étions obligés de mener des campagnes parce que le pouvoir cherchait par des manœuvres diffamatoires et dilatoires à désorienter les consciences des Ccngolais. Je me souviens qu'à cette époque, le premier meeting avait eu lieu à l'esplanade de CNRTV à Nkombo. Comment avoir peur, si l'on a de l'amour pour son parti? Un militant, c'est celui qui doit toujours avoir le moral blindé. Peu importe les contingences de la vie, Il doit se fixer un objectif: c'est de toujours avancer»*, a-t-elle ajouté.

Mme Tielé Gambia Olou s'est toujours investie pour faire vivre le comité PCT de Djiri. *«Je ne peux que servir le Président de la République et le Parti en toute loyauté»*, a-t-elle affirmé, tout en faisant le bilan de la campagne de rédynamisation des organes de base de son arrondissement. *«Le Comité PCT Djiri qui comptait 415 cellules pour un effectif de 10.600 membres, est passé à 844 cellules pour 15.115 membres du Parti. Le Comité prévoit la création de 86 sections. A cet effectif, il convient d'ajouter 900 futurs membres, des secrétariats des sections. Ce qui donne un effectif global de 16.657 membres du PCT repartis ainsi qu'il suit: membres des Cellules: 16..657, membres des secrétariats de section: 602. Suite à cette redynamisation des organes du Parti à la base, nous nous montrons déjà vainqueurs à 100 % lors des présidentielles de 2021»*.

C. OKOUMATH

ECONOMIE

«Le Conseil congolais des chargeurs se porte très bien», affirme Séraphin Mouendzi

Le conseil d'administration du Conseil congolais des chargeurs, entreprise à caractère industriel et commercial, s'est réuni le 22 juillet dernier en session bilancielle, pour statuer entre autres sur la gestion de l'entreprise exercice 2019 et l'exécution du programme d'activités de l'année en cours. Les travaux étaient placés sous la direction de Jean Louis Osso, président du conseil d'administration, en présence de Séraphin Mouendzi, son directeur général.

Les administrateurs ont *«donné quitus à la direction générale du Conseil Congolais des chargeurs pour sa gestion de l'exercice 2019 et l'ont félicité pour la prudence de ses dépenses et le respect des règles de l'art dans la gestion, conforme aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière»*.

Pour preuve, la tenue régulière de ces sessions du Conseil s'administration est un indice de la bonne santé dont jouit le Conseil. «L'année 2019 rentrera dans les annales de l'histoire de notre jeune entreprise comme l'année de la renaissance», a déclaré le directeur général. Et d'ajouter: *«2019 est l'épilogue de la saga de la construction de notre siège social. L'histoire retiendra que le projet de construction du siège avait débuté en 2005. Malgré plusieurs tentatives, ce projet était sans cesse repousser aux calendres grecs»*.

Situé au centre-ville de Pointe-Noire, le futur siège du Conseil congolais des chargeurs en chantier, est un bâtiment R+9 qui est construit sur fonds propres de l'entreprise à hauteur de 7 milliards 177 millions selon les termes de l'accord de marché signé le 28 octobre 2019 avec la société China State Construction Engineering Corporation Congo Sarl.

«Huit mois après le début des travaux, l'état d'avancement est très satisfaisant et ce, malgré, l'irruption de la pandémie de COVID-19, qui vous vous en doutez, a radicalement bouleversée le rythme d'exécution des travaux de notre siège. La fin des travaux interviendra avant la fin du premier trimestre 2021», a-t-il poursuivi.

S'agissant de la situation financière, *«le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2019 dégage un bénéfice de 372 018 342 F.Cfa. Ce résultat est en progression de plus de 10% par rapport à l'année 2018»*, a indiqué Séraphin Mouendzi, tout en ajoutant: *«Vous avez là, la preuve irréfutable et palpable que la pratique de la bonne gouvernance fait désormais partie de la culture de notre entreprise, et nous nous réjouissons des progrès accomplis ces trois dernières année»*.

La pandémie de COVID-19 n'a pas épargné le Conseil congolais des chargeurs. *«La propagation de la pandémie a impacté négativement les finances de l'entreprise. Au 30 juin 2020, nous estimons le manque à gagner à plus de 228 741 594) F.CFA. Malgré cette baisse significative des revenus, la direction générale a tenu à respecter toutes ses obligations, en particulier: le paiement régulier des salaires, le versement régulier du moratoire conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ainsi que des encours. Arrêté à la somme de 768 821 304 F.CFA au 31 août 2017, la dette sociale vis-à-vis de la CNSS a été ramenée à 292 458 251 F. CFA au 30 juin 2020, l'acquittement régulier des charges fiscales. En dépit de la contraction des revenus, la direction générale du Conseil Congolais des chargeurs n'a pas procédé à la mise au chômage technique des agents. Dans la même veine, l'apurement de la dette fournisseur se poursuit sans désemparer. En un mot, votre entreprise se porte très bien»*, a conclu Séraphin Mouendzi.

«Le Conseil d'Administration a jugé que les états financiers annuels du Conseil congolais des chargeurs sont réguliers et sincères ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice 2019, en conformité avec les règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

De ce constat, le Conseil d'administration a donné quitus à la direction générale pour sa gestion de l'exercice 2019. Il a également loué les efforts de la direction générale pour le *«climat social apaisé qui règne entre l'administration et les partenaires sociaux, justifiant ainsi le bon indicateur de performance de l'entreprise»*, peut-on lire dans le communiqué final, concluant les travaux de cette session bilancielle ponctués par la visite du chantier de son siège en construction.

Créé en 2000, le Conseil congolais des chargeurs a pour objet la promotion de la politique nationale en matière de transport des marchandises et de garantir la maitrise de l'évolution des différents coûts inhérents aux activités professionnels des transports. De même, il fournit l'assistance multiforme aux chargeurs par l'évaluation de leurs besoins et par la recherche des solutions adaptées.

KAUD

EMILIENNE RAOUL, PRESIDENTE DU CESE

«Notre Institution est méconnue même du Gouvernement»

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a reçu en audience le jeudi 25 juillet dernier, Mme Emilienne Raoul, présidente du Conseil économique, social et environnemental. Elle est venue lui remettre le rapport d'activité des deux sessions de son Institution encore mal connue du public.

Mme Emilienne Raoul

Mme Emilienne Raoul entend donner de la visibilité à son Institution. *«Le président de l'Assemblée nous a fait remarquer que c'est la première fois que le Conseil économique, social et environnemental se rend à la Chambre basse du Parlement. Il manquait un peu de visibilité sur ce que nous faisons et de ce que nous sommes. Il nous a donné quelques pistes de réflexion et d'analyse dans le futur de notre travail. Nous allons continuer à travailler ensemble»*, a-t-elle déclaré.

Pour elle, cette visite constitue le point de départ de la collaboration entre les deux Institutions. Elle a néanmoins regretté le fait que l'Assemblée nationale ne leur a jamais envoyé les projets de loi, programmes ou traités pour examen. *«Dans notre assemblée qui est consultative, nous avons les représentants de toutes les catégories socio-professionnelles. Notre Institution est méconnue des grandes Institutions même le Gouvernement ne connaît pas notre existence. Le fait de passer à la télévision et à la radio pour expliquer pourquoi nous sommes là, je crois que ce travail va se faire de plus en plus entre ces grandes Institutions et nous»*, a affirmé la présidente du CESE..

KAUD

ALLIANCE POUR LA RÉPUBLIQUE ET LA DÉMOCRATIE (ARD)

«Les élections mal organisées constituent la cause principale des conflits socio-politiques»

«Réflexion sur la situation nationale actuelle, en général, sur l'élection présidentielle de 2021, en particulier, et perspectives». Tel a été le thème de la quatorzième coordination nationale de l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD) placée sous la direction de son président Mathias Dzon. Étaient présents, les partis membres: MVC, RDR, DNERD, PSRD, UPRN. A la faveur des débat libres et contradictoires, les participants à la 14e coordination nationale ont adopté deux résolutions, la première sur l'évacuation sanitaire du général Jean Marie Michel Mokoko, ancien chef d'État-major général des forces armées congolaises, ancien candidat à l'élection présidentielle du 20 mars 2016, et la deuxième sur l'élection présidentielle de 2021.

Mathias Dzon.

La 14e coordination nationale de l'ARD appelle instamment le Président de la République à bien vouloir autoriser, dans les brefs délais, l'évacuation sanitaire du général Jean Marie Michel Moukoko dans un pays de son choix», indique la résolution.

Concernant la résolution sur l'élection présidentielle de 2021, elle souligne que la pratique électorale en Afrique au Sud du Sahara a montré et continue de montrer que les élections mal organisées et frauduleuses constituent aujourd'hui la cause principale des conflits socio-politiques qui déchirent l'Afrique, comme l'attestent les exemples tragiques du Congo-Brazzaville (1997 et 2016) du Kenya (2007) du Zimbabwé (2008), du Niger (2009), de la Côte d'Ivoire (2010), de la Guinée Conakry (2011 et 2020), du Burundi (2013), du Gabon (2016), du Cameroun (2019). La résolution relève cependant que toutes les élections organisées dans notre pays sous l'empire du système électoral à l'œuvre depuis 2002 sont émaillées de multiples dysfonctionnements et fraudes électorales, alors que les textes qui régissent les élection en République du Congo disposent: *«Le premier tour du scrutin de l'élection présidentielle de la république a lieu, 30 jours au moins, et 40 jours au plus avant la date d'expiration du mandat du président de la république en exercice»*; que le mandat actuel du Président de la République en exercice s'achève le 16 avril 2021 et que conformément à la loi électorale en vigueur une nouvelle élection présidentielle doit être tenue, le 6 mars au plus tôt, et le 16 mars au plus tard.

Malheureusement l'ARD constate que jusqu'à ce jour et à moins de huit mois de cette échéance électorale capitale, le pouvoir n'a ni fixé la date officielle de l'élection présidentielle de 2021, ni publié le chronogramme des opérations pré-électorales, électorales et post-électorales en lien avec cette échéance, ni lancé la réalisation d'accord-parties de ces opérations.

L'ARD estime qu'une bonne élection présidentielle se prépare au moins un an en avance. Et que dans la perspective de l'organisation consensuelle et apaisée de l'élection présidentielle de 1997, la classe politique congolaise avait adopté en mai 1996, soit un an avant la tenue de cette élection, un accord-cadre pour le recensement administratif spécial.

La 14e coordination de l'ARD dénonce *«avec la dernière énergie»* les manœuvres politiciennes et électoralistes visant à modifier unilatéralement et de façon partisane quelques dispositions mineures de la loi électorale en vigueur pour masquer en réalité *«le maintien en l'état des dispositions iniques de cette loi qui confient l'organisation des actes préparatoires, des élections à l'administration placée la tutelle du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation en lieu et place de la commission électorale nationale indépendante qui a légalement la maîtrise de l'organisation de l'ensemble du processus électoral de l'amont à l'aval.»*

Pour cela, l'ARD demande instamment au Président de la République en exercice de bien vouloir convoquer en urgence, une concertation nationale.

Pascal AZAD DOKO

MOUNGALI

Le nouveau maire a décliné sa feuille de route

Le nouveau maire se faisant porter l'écharpe

Nommé par décret présidentiel et installé officiellement dans ses fonctions d'administrateur-maire de Moungali, quatrième arrondissement de la capitale le 17 juillet 2020, Bernard Batantou «BAT», 67 ans, enseignant de carrière, a au cours de cette cérémonie d'intronisation présidée par le préfet du département de Brazzaville, Pierre Cébert Ibocko-Onangha, décliné sa feuille de route.

Il a tout d'abord exprimé sa gratitude au Président de la République pour l'avoir nommé à ce poste. Il a indiqué qu'en prenant les destinées de la commune avec l'*«humilité qui devrait être notre credo, je voudrais qu'un accent particulier, en ce temps de crise sanitaire, soit mis sur la lutte contre la propagation de la pandémie à corona virus, la COVID -19 ainsi que le phénomène des bébés noirs, afin d'assurer la sécurité globale, suivis des travaux de réhabilitation et le pavage des voiries de Moungali, entrepris par le Maire de Brazzaville»*.

Pour Bernard Bantantou, la bonne collaboration avec la force publique, c'est-à-dire la Gendarmerie, la Police et la sécurité civile *«devra guider notre action au sein de notre arrondissement»*. Pour le reste, a-t-il rappelé, les chefs de quartiers, de zones et des blocs seront, à n'en point douter, mon rempart pour veiller à la bonne conduite de toutes actions *«que nous mènerons. Ainsi compris, il nous faudra donc prendre de la hauteur»*

Enfin, tout en remerciant la population pour le réconfort moral, il a exhorté celle-ci à être unie et solidaire.

Pascal Azad DOKO

IN MEMORIAM

27 juillet 2012 – 27 juillet 2020

Voici 8 ans aujourd'hui que la mort a arraché à notre affection Patrice MISSAMOU, responsable du service commercial de La Semaine Africaine. En cette date commémorative, ses anciens collègues de La Semaine Africaine gardent de lui une pensée pieuse.

Christus Vinci, Christus régna!

Coup d'oeil en biais

COVID-19: Juillet rouge

Avec 1567 cas testés positifs à la COVID-19 entre le 6 et le 24 du mois, juillet a battu le record du mois détenant le plus grand nombre de personnes déclarées contaminées après test. Cette nouvelle fait froid dans le dos, d'autant plus que dans les marchés et à l'occasion des enterrements, malgré la pandémie, les gestes barrières ne sont que peu ou pas respectés. D'ailleurs, les marchés seront fermés sans autre forme de procès trois jours sur sept, soit mercredi, vendredi et dimanche, a décidé le Gouvernement. Au 24 juillet 2020, le pays comptait 3.117 cas testés positifs.

Le COUSP sème le trouble

Faute d'intrants de prélèvements, le Centre des opérations d'urgences de santé publique (COUSP) a annoncé dans un communiqué jeudi 23 juillet la suspension provisoire des tests de dépistage à compter du vendredi 24 juillet. Panique générale! Mais, vendredi 24 juillet, coup de théâtre : les kits de prélèvements étaient à nouveau disponibles et le COUSP annonçait la reprise des activités de dépistage par l'équipe d'intervention rapide (EIR) à partir du samedi 25 juillet. Ce revirement laisse libre cours aux rumeurs poussant certains à déplorer une capitulation qui ne dit pas son nom. Pour l'homme de la rue, «seuls les patients pourront témoigner que les tests de dépistage s'effectuent à nouveau».

Branle-bas à Mbama : un cas positif à la COVID-19 recherché

La COVID-19 a fait une percée dangereuse dans le département de la Cuvette-Ouest, principalement dans le district de Mbama. Le virus frappe particulièrement la base-vie de la société Cristel, à quelques encablures de Mbama, où cinq Chinois ont été testés positifs, ainsi qu'un chauffeur de cette entreprise. Mais ce dernier est porté disparu. Il aurait été localisé à Pointe-Noire où l'on procède à sa recherche, par le truchement de la Préfecture. Une équipe du Comité national technique de la riposte à la COVID-19 a été envoyée à Mbama. Elle a déjà réalisé des prélèvements sur 60 ouvriers, tous des personnes ayant été en contact direct avec les Chinois contaminés. Dans le village voisin d'Indo où un mort de la COVID-19 a été enregistré, des prélèvements ont été réalisés sur 38 personnes. La situation est alarmante dans le district de Mbama.

Une bataille rangée entre deux gangs dérape : deux morts!

Les quartiers nord de Brazzaville sont une plaque tournante d'écuries de bébés-noirs. Les habitants du quartier situé derrière le lycée Thomas Sankara, à Talangaï (6e arrondissement de Brazzaville), peuvent en témoigner. Ils étaient dans l'émoi, le vendredi 24 juillet dernier. Un affrontement entre deux gangs rivaux a dégénéré. Une source affirme que, exaspérée par ce genre de scènes, la population s'y est mêlée pour « régler ses comptes à ces délinquants ». Deux bébés-noirs ont été tués.

Triste épisode pour un candidat au Bac général

Un cas de tricherie a été enregistré au centre d'examen du lycée Emery Patrice Lumumba de Brazzaville. Il s'agit d'un candidat qui composait dans la salle 17, sous deux identités différentes, la sienne et celle de son ami d'enfance absent à l'examen. Les surveillants l'ont appréhendé et remis à la Gendarmerie qui a procédé à son arrestation. L'infortuné a avoué sa faute, et a fondu en larmes. Altruiste, oui, mais dans l'honnêteté!

Des transporteurs refusent de faire la route Brazzaville-Kinkala

Pour éviter les tracasseries de la part des agents de la Force publique et parce que la limitation du nombre de passagers à bord de leurs véhicules leur est défavorable, les chauffeurs de taxi-bus ont décidé de ne plus faire la desserte de la route Brazzaville-Kinkala, 75km. Leur décision porte un coup dur aux usagers. Les autorités locales qui ont opposé un niet à leur demande d'augmenter le tarif du voyage, devraient trouver une solution à ce problème, afin de ne pas pénaliser les voyageurs pour longtemps.

Vol à la tire de téléphones portables

Le vol de téléphones portables est un fléau dans nos villes. La Police et les sociétés de téléphonie mobile enregistrent de nombreuses plaintes de vol de téléphones portables. Mardi 21 juillet dernier, à l'arrêt de bus situé en face du marché du Plateau des 15 ans, à Moungali (4e arrondissement de Brazzaville), une demoiselle a été délestée de son téléphone dans une bousculade pour trouver place dans un bus. Filous ou voleurs à la tire sont devenus légion aux arrêts de bus.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

ENTREPRENEURIAT

Accompagner les porteurs de projets pour diversifier l'économie

A l'issue des travaux de la deuxième édition des Assises nationales de l'entrepreneuriat au Congo (ANEC), tenue du 16 au 17 juillet 2020, Yvonne Adelaïde Mougany, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel (PMEA-SI) a fait le point des deux assises, et en a tiré les leçons. Elle était assistée de Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique et de Paul Obambi, président de la chambre de commerce.

Léon Juste Ibombo, Yvonne Adelaïde Mougany et Paul Obambi

La ministre des Petites et moyennes entreprises a souligné qu'il avait été demandé par les participants la mise en place des mécanismes du dispositif devant permettre d'accompagner les porteurs de projets, ceux qui voulaient entreprendre et ceux qui avaient des entreprises, mais rencontraient des difficultés. *«Nous avons mis en place l'écosystème d'appui à l'entreprenariat avec un certain nombre de structures en prenant par exemple l'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE). Cette agence a été mise en place pour faciliter ou pour améliorer également le climat des affaires parce qu'il est entendu au niveau du Congo, que créer une entreprise c'est suivre un parcours de combattant. Ce qui a été mis en place aujourd'hui permet en 48h de créer son entreprise. Nous avons vu comment, dans le secteur informel, il y a des acteurs qui interviennent en tant que sous-traitants de manière désorganisée et nous avons pu créer la bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprises pour donner une place de fond au contenu local»*, a-t-elle déclaré.

La mise en place de l'ACPCE, a ajouté la ministre des PMEA-SI, devrait faire prendre conscience au Gouvernement et aux acteurs eux-mêmes. *«Au niveau de cette agence, on constate une effervescence dans la création d'entreprises, de plus en plus des jeunes qui veulent entreprendre. Le Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement (FIGA) pour apporter des questions récurrentes d'accès au financement a été créé par la loi. Les statuts sont là. Il ne reste qu'à procéder à la nomination du directeur général. La cartographie du secteur informel a été réalisée. Celle-ci a démontré la force et la place de l'informel dans l'économie nationale»*, a dit la ministre en substance.

Comment sera le secteur informel en 10 ans ? Mme Yvonne Adelaïde Mougany a indiqué qu'avant la COVID, ce secteur occupait une place de choix, mais la COVID ne lui a pas fait perdre son importance. Pendant cette période, le secteur informel a continué à fonctionner et à nourrir la population. *«Il a y eu des besoins énormes. La cartographie a pris en compte les acteurs qui opèrent dans un espace organisé. 76. 000 acteurs ont été sélectionnés et 42 mille unités ont été prises. Il faut emmener ces acteurs dans les secteurs structurés, mais le secteur informel ne disparaîtra pas, car, les grandes entreprises utilisent ce secteur pour fonctionner. Si on arrive à aller à la formalisation, le poids du Produit intérieur brut (PIB) va changer. En termes de chiffre d'affaires, le secteur informel en 2018 a généré plus de 3000 milliards de FCFA»*, a-t-elle précisé.

Pour le ministre Léon Juste Ibombo, le Gouvernement travaille à faire voter une loi sur les statuts des start-ups. Lors de la deuxième édition de l'ANEC, une application nommée Web Conférence a été installée pour permettre aux jeunes de suivre ces assises. *«Le rôle du Gouvernement, c'est de faire en sorte qu'il y ait beaucoup plus d'attractivité à travers la mise en place du Fonds sur les statuts des start-ups pour accompagner les jeunes. Il faudrait aménager tout un écosystème qui permettra à ces jeunes d'entreprendre»*, a-t-il dit.

Paul Obambi de son côté a fait savoir: *«faire partie du secteur informel, n'est pas péjoratif. Près de 62% des membres sont des entreprises individuelles, près de 30% sont des établissements. Le Secteur informel est très important dans l'économie».*

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

TELEPHONIE

Des chiffres en baisse cette année

Le revenu total du marché Mobile Money s'élève à 858,0 millions de FCFA au mois de juin de cette année, selon les chiffres publiés par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE). Il a baissé de 9,9% comparé à juin 2019, une baisse qui pourrait être liée à la crise sanitaire de la COVID-19. La tendance baissière s'est inversée entre avril et mai 2020. Le revenu total du marché a ainsi augmenté à hauteur de 32,1%.

Un kiosque de transfert Airtel Money

L'opérateur MTN est toujours leader du marché en termes de revenu avec 79,3% de parts de marché. On note une nette progression du revenu de l'opérateur Airtel (40,4%) qui gagne environ 7 points de pourcentage de parts de marché entre juin 2019 et juin 2020.

En juin 2020, le marché de la monnaie électronique a totalisé environ 2,1 millions de comptes actifs sur 6,4 millions de comptes enregistrés, pour un taux de pénétration de 30,3%. Comparé à juin 2019, le nombre de comptes actifs a augmenté de 43,1%.

Bien que les parts de marché de l'opérateur MTN aient diminué d'environ 8,5 points entre juin 2019 et juin 2020, celui-ci reste leader du secteur en termes de comptes actifs, avec 70,7% de parts de marché. Pour ce qui concerne le volume des transactions, les utilisateurs de Mobile Money ont réalisé au total plus de 33,8 millions de transactions. MTN est l'opérateur dont les titulaires de comptes actifs ont réalisé le plus de transactions: 26,9 millions contre 6,9 millions de transactions pour Airtel.

A.NK-K

Qui me répondra?

Pourquoi les pépiniéristes se croient-ils obligés d'attendre une édition de la Foire aux plans pour se faire connaître?

Jacqueline MAKAYA (Moukondo, Brazzaville)

REPUBLIQUE DU CONGO

PDAC

BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Avis d'Appel d'Offres National
DAON n° 016T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Impfondo-Vendza-Bokosi, dans le District d'Impfondo, Département de la Likouala.

2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Impfondo-Vendza-Bokosi.

Ces travaux comprennent:
- Installation /Repli de chantier;
- Travaux préparatoires;
- Traitement des bourbiers;
- Remblais;
- Reprofilage /drainage latéral;
- Construction des dalots;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de huit (08) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale «Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 16 h 00.

5. Les spécifications de qualification sont:
a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise;
b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification;
c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est:
- 1chargeur;
- 1niveleuse:
- 1compacteur:
-1 bétonnière et les différents accessoires.

Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.
e) le certificat de visite des lieux est dument signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Impfondo-Vendza-Bokosi, le 6 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.
f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat:
- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV);
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)

g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Impfondo-Vendza-Bokosi dans le département de la Likouala.

h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de l'année en cours de validité;

i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs chiffré et dûment signé;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 juillet 2019.

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Bisiness online (UNDB), adresse électronique: dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est:
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88 E-mail: pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

CENTRAFRIQUE

François Bozizé candidat à la présidentielle de décembre

Sans surprise, l'ancien Président François Bozizé a été investi par son parti, le Kwa Na Kwa (KNK), candidat à l'élection présidentielle de décembre 2020. C'était le 25 juillet dernier à l'occasion d'un congrès tenu à Bangui la capitale. Mais l'annonce de la candidature et la participation effective à cette échéance électorale ne sont pas tout: les obstacles à franchir sont légion.

François Bozizé

Chassé par la rébellion SELEKA conduite par Michel Djotodia en 2013, l'ancien chef de l'Etat espère reconquérir le pouvoir par les urnes cette fois. Il s'est exprimé devant les militants de son parti juste après sa désignation. «Le congrès vient de me désigner candidat du Kwa Na Kwa à la prochaine élection présidentielle. J'accepte solennellement la mission que vous me confiez», a déclaré François Bozizé.

Cependant, cette candidature suscite plusieurs interrogations, en raison entre autres, des sanctions de l'ONU qui pèsent sur lui. Il avait été inscrit sur cette liste des sanctionnés le 9 mai 2014, du fait qu'il est considéré comme un de ceux s'étant livrés ou ayant apporté un appui à des actes qui compromettent la paix, la stabilité ou la sécurité de la République centrafricaine. Et parmi les sanctions, figure l'interdiction de voyager. Pourtant, il ne s'est pas empêché d'effectuer le voyage de Bangui en partant de l'Ouganda, en décembre 2019.

A cela il faut ajouter le mandat d'arrêt international émis contre lui par les autorités centrafricaines d'alors, en 2013. Une enquête judiciaire avait été ouverte contre lui, sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises durant sa présidence. Notamment les assassinats, séquestrations et arrestations arbitraires, exécutions sommaires, etc.

Enfin, le candidat du Kwa Na Kwa devra déposer en bonne et due forme sa candidature auprès de l'autorité nationale des élections au mois d'octobre. Une candidature qui devra être validée par la Cour constitutionnelle de ce pays, pour espérer participer au premier tour de l'élection présidentielle envisagé le 27 décembre 2020.

Gaule D'AMBERT

CEMAC

La Banque centrale au chevet des Etats membres

En proie à la crise du nouveau coronavirus, aux Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) apporte un soutien supplémentaire. C'est ce qu'a décidé son comité de politique monétaire, lors de sa session extraordinaire du 22 juillet 2020. La banque mettra 600 milliards de FCfa à la disposition du Gabon, du Congo, du Cameroun, du Tchad, de la République centrafricaine et de la Guinée équatoriale.

Ce programme d'intervention, sur une période de six mois, sur le marché secondaire permet à la Banque centrale régionale de racheter des bons et obligations du trésor assimilables émis par ces pays en proie aux effets du choc sanitaire que constitue la COVID-19. Il pourrait être prolongé de six autres mois, *«en tant que de besoin et suivant les perspectives économiques en 2021»*, précise l'institution.

«Ces concours seront pris en compte dans le cadrage macroéconomique, en accord avec le programme de chaque Etat avec le FMI», observe un cadre de la BEAC. Depuis le début de l'année, les pays de la zone, dont la plupart ont révisé leur budget, ont récupéré près de 500 milliards de FCfa en émettant des titres publics.

En dehors des Etats, la Banque centrale a également décidé de se réengager dans des financements longs, avec une maturité des opérations ne dépassant pas 12 mois, auprès des banques qui ne réduiront pas leurs crédits a l'économie. «Elles pourront ainsi venir en refinancement en proposant soit les titres publics en leur possession, soit des accords de placement, sortes de crédits nantis à l'économie», précise une source.

Le 27 mars, la BEAC s'était déjà portée au secours des banques en faisant passer son niveau de liquidités à leur disposition de 240 à 500 milliards de FCfa. Une cagnotte pouvant monter jusqu'à 1000 milliards de FCfa si nécessaire.

Thomas Julien BOUEMBOU

COTE D'IVOIRE

Hommage à Seydou Elimane Diarra, un homme exceptionnel

Rappelé à Dieu le 19 juillet 2020, à Abidjan, à l'âge de 87 ans, l'ancien Premier ministre Seydou Elimane Diarra a été inhumé le 24 juillet dernier dans la stricte intimité familiale. Ses funérailles ont été précédées d'un office religieux à la grande mosquée de la Riviera Golf, en présence du Président Alassane Ouattara, de hautes personnalités, de sa famille biologique et de nombreuses autres personnes. Les guides religieux ont formulé des bénédictions pour le repos de l'âme du disparu.

La dépouille de l'ancien Premier ministre.

Auparavant, une cérémonie d'hommage de la nation a eu lieu à la Primature en l'honneur du défunt. Un défilé militaire suivi de la remise du drapeau de l'Etat à sa veuve Josiane Diarra ont mis fin à cet hommage de la nation. A cette occasion, plusieurs témoignages ont relevé ses qualités d'homme de devoir, discret, travailleur et très modéré.

Seydou Elimane Diarra a occupé les fonctions de Premier ministre de décembre 1999 à

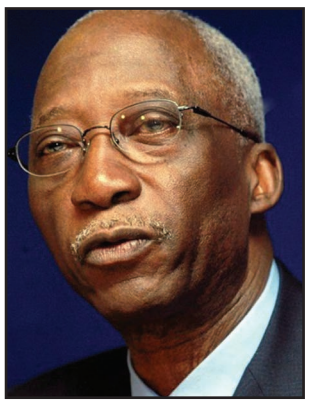

octobre 2000, pendant la transition militaire, puis de février 2003 à décembre 2005, après les accords inter-ivoiriens de Linas-Marcoussis (France). Il a été également le premier président de la Haute autorité pour la bonne gouvernance (HABG) de 2015 à 2017. Outre ces fonctions ministérielles et institutionnelles, Seydou Elimane Diarra a été le président du Forum de la réconciliation nationale en 2001 et ambassadeur.

Avec cette disparition, la Côte d'Ivoire perd l'un de ses valeureux fils. Il a été un grand serviteur de l'Etat, un homme libre de consensus, sans attache politique, mais qui pouvait se prévaloir de l'amitié, du respect et de la considération des leaders politiques de l'époque. Il s'est évertué toute sa vie durant à répondre à tous les appels de la nation chaque fois que celle-ci se trouvait au creux de la vague. Ce fut le cas, notamment avec la transition militaire, après le coup d'Etat de décembre 1999, le Forum de la réconciliation nationale, ou encore le Gouvernement d'union nationale mis en place après l'Accord de Linas-Marcoussis. Né le 23 novembre 1933 à Katiola, le disparu était ingénieur de formation.

Boris B.

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
Notaire
05 551 36 01/06 650 53 28
Brazzaville, République du Congo

INSERTION LEGALE

«FIN PROGRESS»
En sigle: «Fin Pro» S.A.S.
Société par Actions Simplifiée à Capitale variable
Au Capital de Cinq millions (5.000.000) de Francs CFA
Siège social: Mpila, Centre-ville, Poto-Poto, Parcelle 32 bis, Brazzaville
RCCM: CG-BZV-01-2020-B16-00001
République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, le trente octobre deux mil dix-neuf, enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du dix-neuf décembre deux mil dix-neuf, sous le Folio 229/12 N04089, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société par Actions Simplifiée dénommée «Fin Progress», en sigle «Fin. Pro» SAS.

La société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et particulièrement en République du Congo:
-Bureau de change & services ;
-Transfert d'argent ;
-Banque digitale ;
-Finance technologique - (Fin Tec);
- Prestation de services.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, susceptibles à eh faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

Capital social: Cinq millions (5.000.000) de F. CFA ;
Durée de la société: 99 ans ;
Siège social: Mpila, Centre-ville, Poto-poto, Parcelle 32 bis, Brazzaville; Directeur Général: Monsieur KIKOMO Roméo Patchis
RCCM: CG-BZV-01-2020-B16-00001 du 06 janvier 2020.

Pour insertion,
Maître Hortense MVINZOU LEMBA

MAITRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél.: (00242)06.540.59.45/04.418.20.81, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

LAICO-BRAZZAVILLE» S.A.
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 1.580.000. 000 de FRANCS CFA
Siège social: avenue Auxence Ickonga, centre—ville, Brazzaville.
RCCM: CG/BZV/08 B 1022
REPUBLIQUE DU CONGO.

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société dénommée «LAICO-BRAZZAVILLE» S.A. en date à Brazzaville du dix-sept mars deux mil vingt, reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le vingt et un juillet deux mil vingt et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 22 juillet 2020, sous Folio 131/4, n° 2090.

L'ordre du jour a porté sur deux (2) points, à savoir

1- La nomination et le remplacement des membres du conseil d'administration

2— Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A cet effet, Monsieur KHALED MOHAMED ABDULLAH ALMUFTARISH a été nommé Président du Conseil d'Administration et Monsieur ADEL SALEH ELROWAYAI, membre dudit conseil.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 22 juillet 2020, sous le numéro 20 DA 167

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 22 juillet 2020, sous le numéro CG/BZV/08 B 1022.

Fait à Brazzaville, le 22 juillet 2020

Pour insertion,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire

RÉFLEXION

Les lieux de culte rouverts, mais...

Notre réflexion s'inscrit comme une invitation à comprendre ce que le Gouvernement veut et ce que l'Eglise doit faire. Le Gouvernement parle de la célébration dans la stricte intimité de tous les événements familiaux: veillées mortuaires, enterrements, mariages, anniversaires etc. Malgré cette décision, ces événements se célèbrent en grande pompe, avec le spectacle qu'offrent les veillées et les enterrements à Brazzaville et Pointe-Noire. Nous assistons à un phénomène désolant dans les morgues, les bars, nganda et caves toujours pleins à craquer, alors que les attroupements ou les rassemblements de plus de cinquante personnes sont interdits.

L'auteur de la réfléxion

Il y a de quoi se demander si ce n'est pas une manière de nuire ou de museler l'Eglise. Nous pensons que le spirituel doit accompagner le processus de lutte contre cette crise sanitaire. Même si le Congo est un Etat laïque, il est acquis que la prière guérit aussi les âmes. L'accord-cadre signé le 3 février 2017 à Brazzaville entre l'Etat de la Cité du Vatican et la République du Congo, à l'occasion du 40e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques et sa ratification par le Parlement avait pourtant balisé tout le chemin. En présence de Son éminence le cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat du Vatican, du président de la République Denis Sassou Nguesso, du premier ministre chef du gouvernement, Clément Mouamba, du nonce apostolique au Congo et au Gabon, Mgr Francisco Escalante Molina et de tous les évêques du Congo.

Dans cet accord-cadre, il est fait mention de soutenir les relations de coopération entre le Congo et le Saint Siège, entre l'Eglise catholique et l'Etat. L'Eglise étant reconnue comme partenaire sûre pour le développement du pays. En effet, l'Eglise catholique au Congo, à travers ses structures de bienfaisance œuvre dans les secteurs de l'éducation, la santé et l'action humanitaire, à l'instar de Caritas Congo. Là où l'Etat est défaillant, l'Eglise fait le reste. Donc, une notion de complémentarité. Depuis le 31 mars, date du confinement de la population sur l'ensemble du territoire congolais, les lieux de culte étaient hermétiquement fermés. Durant cette période, les serviteurs de Dieu n'ont pas eu le temps matériel de sensibiliser les fidèles sur cette pandémie. Lors de la signature de l'accord-cadre, Son éminence le cardinal Pietro Parolin avait indiqué: *«Vivez dans la paix et le dialogue, cultivez la compassion et non les rancœurs et la haine»*. Malheureusement, le nombre cinquante exigé ne correspond pas à la réalité et l'Eglise peine à relancer ses activités spirituelles dans les paroisses. Même si les messes ont repris timidement depuis dimanche 26 juillet dernier dans certaines paroisses, conformément à la note circulaire de Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville datée du 23 juillet 2020.

Un calendrier de programmation desdites messes a été établi par les curés de paroisses, tout en respectant le nombre cinquante et les mesures barrières. Les messes des funérailles se célèbreront dans le strict respect des mesures barrières, à compter du 23 juillet 2020. L'on se pose la question de savoir pourquoi deux poids, deux mesures, lorsqu'on sait que les décès à Brazzaville et Pointe-Noire mobilisent des foules énormes au mépris des mesures barrières, sans le moindre respect de la distanciation, à l'instar du décès de Marcel Moufouma Okia, dont le corps a été exposé à son domicile de la rue Mbama à Bacongo; les obsèques du patriarche de la rumba des deux rives du fleuve Congo Nganga Edo, au Palais du parlement qui ont mobilisé des foules. Les rassemblements politiques se tiennent normalement, notamment avec le Parti congolais du Travail (PCT) qui a lancé la campagne de restructuration de ses organes intermédiaires de base dans les quartiers et arrondissements de la capitale; l'installation des maires d'arrondissement nouvellement nommés; les descentes parlementaires des députés et autres conseillers locaux pour la distribution des masques et vivres aux populations. De même, le rapatriement des dépouilles mortelles en provenance de l'étranger; le rapatriement des Congolais en provenance de l'Afrique du sud, la reprise du trafic ferroviaire des passagers sur le Chemin de fer Congo océan (CFCO).

Même les véhicules de la Force publique dont les personnes sont collées les unes aux autres, sans la moindre distanciation. Le spectacle que l'on observe pendant la paie des fonctionnaires dans les banques, notamment à la Banque postale du Congo et autres MUCODEC. Malgré ces mesures, la pandémie poursuit sa progression avec un nombre impressionnant de cas. D'ailleurs, c'est ce qui a poussé le Gouvernement à faire marche en arrière sur le couvre-feu qui désormais commence de 20 h jusqu'à 5 h du matin. En tout cas, la propagation du virus ne passera pas par les églises où il y a le salut des âmes, où l'on prêche la discipline et l'obéissance. Au contraire, elle passera par les marchés domaniaux, les veillées mortuaires et les enterrements qui sont des lieux à très hauts risques de contamination et de propagation du virus, foulant au pied la réglementation en vigueur, notamment le non-respect du nombre cinquante, ainsi que les mesures barrières édictées par le Gouvernement.

Dans les différentes homélies, les prêtres mettront l'accent sur la sensibilisation et le respect des mesures barrières, car l'Eglise travaille en faveur de la population. Avec la réouverture très prochaine des frontières entre Brazzaville et Kinshasa, comme l'a fait savoir le président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo lors de son récent séjour à Brazzaville; la réouverture de l'espace aérien avec la reprise des vols commerciaux internationaux, comme l'a souligné Ma Fulin, ambassadeur de Chine au Congo, en vue de permettre aux techniciens Chinois de revenir au Congo pour la reprise du chantier de construction du Palais du Gouvernement et du siège du parlement, ceci pourrait encore compliquer les choses.

Plusieurs fois, les évêques ont eu des séances de travail avec le Premier ministre, chef du Gouvernement et le ministre de la Santé et de la population, afin de trouver les voies et moyens pour aider le Gouvernement à sensibiliser les chrétiens qui représentent aujourd'hui 80% de la population congolaise à la riposte contre la COVID-19. Dans son agenda, l'Eglise catholique a proposé des solutions qui sont restées lettre morte. Aussi, l'Eglise catholique s'est engagée à assurer la désinfection des paroisses, deux fois par semaine; procéder à la numérotation des places assises dans l'église tout en respectant la distanciation d'un mètre ou plus; lavage des mains depuis le portail jusqu'à l'entrée de l'église; vérification de la température à l'entrée à l'aide de thermo-flash; port obligatoire du masque ou bavette pour tous les chrétiens, ainsi que le célébrant principal, afin de bien faire passer le message. A cet effet, les préfets d'ordre bien outillés en la matière, portant leurs gants, seront placés devant le portail, l'entrée de l'église et à l'intérieur, pour faire observer toutes les mesures barrières, notamment le port obligatoire de masque et le lavage des mains.

Une réunion du Comité d'appui à la solidarité nationale contre la COVID-19, présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président en exercice du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo s'est tenue du 30 juin au 1er juillet dernier à Brazzaville pour amender le document soumis par le Gouvernement par le biais des ministères de la Santé et de l'Intérieur et de la décentralisation concernant les modalités de réouverture des lieux du culte. Depuis lors, rien à mettre sous la dent. L'Etat et L'Eglise travaillent pour le seul bien du citoyen.

Pascal BIOZI KIMINOU

AGETIP-BENIN S.A.

Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital Social de 700.000.000 FCFA

Trophée Diamant du prix Béninois de la qualité

RCCM : RB/COT/07B 189 - Numéro IFU : 3200700018618

Agence Certifiée ISO 9001 : 2015 / Certificat N° 0065150-00

Prix d'excellence de la meilleure entreprise de la zone UEMOA

Avis de vente d'une parcelle d'environ 1 ha à Fidirossè (Cotonou)

L'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public au Bénin (AGETIP-BENIN S.A.), dans le cadre de ses activités, met en vente une parcelle sécurisée avec Titre Foncier à Fidjrossè (Cotonou) en République du Bénin.

Il s'agit d'un immeuble urbain non bâti, de forme quadrangulaire sis au quartier Fiyégnon I, lieudit Fidjrossè-Plage dans le 12eme Arrondissement de Cotonou, d'une superficie de quatre-vingt dix-neuf ares quatre-vingt dix-neuf centiares (99 a 99 ca), soit 1 ha environ.

La parcelle concernée est proche (3 minutes en voiture) de l'Aéroport International Cardinal Bernadin GANTIN de Cotonou et est située au bord d'une route bitumée (la Route des Pêches). Elle se trouve en face des belles plages de la localité. La qualité de l'environnement (quasi absence de pollution) et la beauté du paysage (plantation de cocotiers, proximité de la plage, etc.) caractérisent cette parcelle. Elle est contiguë à des architectures tradi-modernes aux lignes épurées et harmonieuses, du projet Chinois de construction de villas «Golden Key».

Le présent avis de vente s'adresse à toute personne physique ou morale désirant acquérir au Bénin une parcelle bien située, pour y réaliser en toute tranquillité des infrastructures à des fins personnelles, administratives, industrielles, commerciales ou touristiques (infrastructures hôtelières, représentations diplomatiques, supermarchés, aires de jeux ou de courses aux chevaux, aires de regroupement ou de stockage des marchandises par des groupements professionnels ou des Chambres de Commerce et d'Industrie de pays amis de la République du Bénin, etc.).

Les manifestations d'intérêt devront être accompagnées d'une garantie d'offre, remboursable ou déductible du prix de vente, présentée sous forme d'un chèque certifié, libellé au nom de AGETIPBENIN S.A. pour le montant correspondant à un pour cent (1 %) de la valeur de l'offre et déposées à l'adresse ci-après : Siège de l'AGETIP-BENIN S.A. (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public au Bénin), téléphone (+229) 98 00 08 98 - Cotonou, Hall d'Acceuil au Rez-de-Chaussée, au plus tard le mardi 11 août 2020 à 10 heures GMT + 1).

Les personnes intéressées peuventossier complet comportant le présent avis, le plan de situation géographique, une copie du titre foncier no 12 388 du livre foncier de Cotonou, le rapport d'évaluation dudit immeuble par l'expert et le modèle de la lettre de proposition d'offre.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter l'Unité de Gestion du Patrimoine Foncier (UGPF) de l'AGETIP-BENIN S.A., au téléphone (+229) 98 00 08 98 ou au siège de l'Agence sis au Lot 1181 «XC» Cadjèhoun 2 - 01 BP 413 Cotonou, E-mail: immobilier@agetip-benin.com ou agetipbeninsa@yahooofr, tous les jours ouvrables de 08 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Vous pouvez également Consulter le site web de l' AGETIP-BENIN S.A.:
www.agetip-benin.com
«AGETIP-BENIN S.A., un Pont vers le Développement».

Le Président-Directeur Général de l'AGETIP-BENIN S.A.

Raymond ADEKAMBI

CONGREGATION DES FILLES DE SAINT JOSEPH

Vœux perpétuels des Sœurs Ruth et Virginie

Mgr Franciso Escalante Molina, Nonce apostolique au Congo et Gabon, a célébré le 25 juillet dernier la messe de renouvellement des vœux des sœurs Ruth et Virginie, de la Congrégation des filles de Saint Joseph, basée à Mbouono, dans le 8e arrondissement. En présence du père Joseph Commisso, secrétaire de la Nonciature; Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme; sœur Maria Alline Ghiani, révérende mère déléguée de la supérieure générale.

Les deux élues du jour

La messe dite dans la chapelle de la congrégation a été animée par les sœurs elles-mêmes, secondées par trois novices. Dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Mathieu, l'abbé Joseph Commisso, s'adressant aux deux sœurs, a dit: *«Que le Seigneur nous accorde la joie d'occuper notre place, qui ne sera peut-être ni la première ni la dernière, mais n'appartient qu'à nous».*

Et d'ajouter: *«C'est notre espace dans la providence qui traverse les âges et les générations. C'est notre espace avec lui à côté et avec sa mère bénie qui prie pour nous pauvres pêcheurs…maintenant et à l'heure de notre mort».*

«Nous portons un trésor comme dans des vases d'argile», a-t-il poursuivi. *«Cette précieuse source ne nous appartient pas. Nous ne la méritons pas et nous ne la connaissons pas complètement. Ce trésor caché dans les récipients d'argile nous fascine parce que nous le voyons dans la vie des autres, de ceux qui sont âgés, maintenant fatigués par un corps qui ne répond plus, nous le percevons dans la vie qui naît, dans les désirs de futur des jeunes. Le trésor est en nous… dans les vases d'argile que nous sommes nous-mêmes, appelés à être serviteurs comme celui qui était serviteur, des serviteurs qui se consacrent au progrès des autres»*, a déclaré Joseph Commisso.

Mgr Francisco Escalante Molina décorant sœur Maria Alline Ghiani

Après quoi, les sœurs Ruth Gille Loutaya Seholo et Virginie Mosini–Yongona ont renouvelé à Dieu, leurs vœux religieux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, selon les Constitutions de l'Institut des filles de Saint-Joseph de Genoni et signé leur l'acte de leur engagement.

Au cours de la célébration eucharistique, le Nonce apostolique a remis à la sœur Mariae Atbinae Ghiani, âgée de 83 ans, révérende mère déléguée de la supérieure générale de la congrégation au Congo, la décoration qui lui a été décernée par le Pape François pour son dévouement et son travail au service de Dieu. Il s'agit d'un diplôme et d'une médaille. Elle a passé 18 ans en République du Congo, après les 45 années passées en RDC.

Interrogée, elle a manifesté son émotion. *«Je ne m'y attendais pas. C'est une surprise. Le Seigneur donne toutes les grâces. Je donne plus d'importance à ce que je fais»*, a-t-elle déclaré.

La révérende mère a également fait la genèse de la construction de l'établissement scolaire qu'elle a d'ailleurs fait visiter au Nonce apostolique et à Mme la ministre qui, pour la circonstance, a remis des présents aux deux sœurs qui ont renouvelé leurs vœux, tout comme à la congrégation qui est très impliquée dans le social. La Congrégation dispose à Mbouono d'un dispensaire et une maternité.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CÔTE D'IVOIRE

Mgr Pierre-Marie Coty, l'auteur de l'hymne national, rappelé à Dieu

Mgr Pierre-Marie Coty, évêque émérite de Daloa et auteur des paroles de l'hymne national de la Côte d'Ivoire *"L'Abidjanaise"*, dont la musique a été composée par l'abbé Pierre-Michel Pango. Il s'est éteint vendredi 17 juillet 2020 à Abidjan à l'âge de 93 ans, des suites d'une maladie.

Né le 1er janvier 1927 à Aniama-Adjamé, Mgr Pierre-Marie Coty a été ordonné prêtre de Jésus-Christ le 19 juillet 1955 au Petit séminaire de Bingerville par le cardinal Bernard Yago, ancien archevêque d'Abidjan. Après vingt ans de vie sacerdotale, il fut nommé évêque de Daloa par le Pape Paul VI, le 20 novembre 1975. Et ordonné le 4 janvier 1976 à la cathédrale Christ-Roi de Daloa par le Cardinal Bernard Yago.

Mgr Pierre-Marie Coty assume cette charge pastorale jusqu'au 22 mars 2005, soit trente ans de vie épiscopale. Avant sa retraite, il a occupé plusieurs fonctions dans l'Eglise: il fut vicaire général d'Abidjan, membre consultatif de la Commission pontificale des moyens de communication sociale, au Vatican. Il était le doyen d'âge du clergé ivoirien, et aurait célébré à deux jours près ses 65 ans de sacerdoce le 19 juillet.

Quatrième évêque et premier évêque noir de Daloa, Mgr Coty aura été à la base de la construction de plusieurs infrastructures de ce diocèse. Il a créé de nombreuses paroisses, collèges, et tout ce qu'on peut avoir comme infrastructures pour un diocèse. Président de la Commission épiscopale des moyens de communication sociale, pendant plusieurs années, il aura fortement contribué au rayonnement de l'Eglise locale à travers les moyens de communication sociale. C'est sous sa présidence que fut créée la Radio nationale catholique et l'ex journal catholique *"La Nouvelle"*. En 1960, les Pères Pierre-Marie Coty et Pierre Michel Pango ont participé au concours de composition de l'hymne national de la Côte d'Ivoire indépendante, sur instruction de l'ancien Président ivoirien Félix Houphouët Boigny. D'abord exclus de ce concours, les membres du clergé y ont été, par la suite, autorisés expressément, par une décision de l'ancien chef de l'Etat.

Jeune prêtre, professeur de latin et de français au petit séminaire de Bingerville, l'abbé Coty, durant toute une journée, rédigea les paroles de l'hymne national et le père Pierre-Michel Pango la musique. Cet hymne national, est une œuvre bien inspirée qui met en exergue de nombreuses valeurs chrétiennes notamment l'hospitalité et l'espérance.

Au niveau civil, le 6 novembre 2013, il a été fait commandeur dans l'Ordre du mérite ivoirien, la plus haute distinction ivoirienne en tant qu'auteur-compositeur des paroles de l'hymne national de son pays. Le même titre a été décerné, à titre posthume, à feu Pierre-Michel Pango, compositeur de la musique de *"L'Abidjanaise"*.

Alain-Patrick MASSAMBA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Dispositions à suivre en vue de la réouverture encadrée des lieux de culte

Dans une circulaire adressée aux prêtres, religieux et religieuses, intitulée: *«Décision n°01 du 23 juillet 2020 relative aux dispositions à prendre en vue de la réouverture encadrée des lieux de culte»*, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, soucieux de la vie spirituelle et pastorale de son diocèse, annonce des décisions. Ci-après l'intégralité de cette circulaire.

Le 20 juin dernier, dans la dynamique du déconfinement progressif, le Gouvernement de la République, par le truchement du 1er Ministre, annonçait la réouverture des lieux de culte qui serait encadrée par un protocole sanitaire. Nous avons préparé ledit protocole comme le demandait le 1er Ministre, malheureusement, celui-ci tarde à être signé.

C'est pourquoi, ayant écouté les cris du cœur de nos fidèles laïcs, et suivant l'avis de mes collaborateurs, je décide de relancer sacramentellement, pastoralement et administrativement la vie de notre Diocèse. Toutefois, conscient de la menace encore présente de la COVID-19 dans notre pays, tenant compte des dispositions liées à la réouverture des lieux de culte prises par le Gouvernement de la République, restant sauves toutes les propositions de la Conférence des Evêques du Congo, en vue de la réouverture encadrée des lieux de culte;

Moi, Monseigneur Anatole MILANDOU, Archevêque de Brazzaville, soucieux de la vie pastorale et spirituelle de mon Diocèse;

DECIDE:

A / La reprise des Messes

1. Les messes, aussi bien quotidiennes que dominicales et toutes les autres animations spirituelles se célèbreront avec le Peuple de Dieu sur toute l'étendue de la circonscription ecclésiastique de l'archidiocèse de Brazzaville.

2. Suivant les réalités pastorales de leurs paroisses, les prêtres examineront avec le Conseil Pastoral Paroissial, la possibilité de multiplier les messes pour éviter le surnombre dans les églises et répondre aux besoins de la majorité des fidèles.

3. A compter de la date de la réouverture des églises dans l'archidiocèse de Brazzaville jusqu'au 31 août 2020, les messes de funérailles, les sacrements de mariage, et de baptême des «bébés», et les autres messes de diverses circonstances, se célèbreront dans le strict respect des mesures édictées par le Gouvernement de la République (50 participants)

4. Au moins deux fois par semaine, on procédera au nettoyage des églises à l'aide des produits recommandés.

5. Avec le concours du Curé ou de l'Administrateur paroissial, des préfets d'ordre seront placés: - A l'entrée des églises: pour inviter à l'application des mesures barrières, - dans les églises: pour veiller au respect des différentes mesures barrières.

6. Durant les messes, respecter les mesures suivantes: - signalisation des places assises en observant la distance d'un mètre ou plus ; - port obligatoire du masque pour tous (même pour le célébrant principal pendant la consécration); avant de communier ou de distribuer la communion Obligation est faite aux ministres extraordinaires et aux concélébrants de se laver les mains avec de l'eau et du savon ou de se nettoyer avec du gel hydro alcoolisé; supprimer l'échange de paix pendant les célébrations eucharistiques; obligation pour le prêtre et pour le ministre extraordinaire de communion de porter le masque pendant la distribution de la communion; veiller à ce que les linges et objets sacrés (les plus usuels) soient changés ou désinfectés régulièrement; les concélébrants communieront par intinction; la communion ne sera donnée qu'à la main et non à la bouche.

B/ Autres Dispositions essentielles

7. Le programme pastoral et de réception de l'Evêque (sauf en cas de grande nécessité) est suspendu jusqu'au 31 aout 2020).

8. Les exercices spirituels et le programme du diocèse sont suspendus jusqu'au 31 août 2020.

9. Les activités des Groupes, des Mouvements d'apostolat et Associations sont suspendus jusqu'au 31 août 2020.

10. Les campagnes d'évangélisation sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

11. Le 14 septembre 2020, à l'occasion de la Croix Glorieuse, célébration de la messe chrismale en l'église cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à 10h 00.

12. Du 12 septembre au 31 octobre 2020, enseignement du catéchisme dans toutes les paroisses, dans le but de finaliser les programmes interrompus de l'année pastorale 2019-2020.

13. A partir du 1er novembre 2020, seront administrés dans toutes les paroisses, aux catéchumènes préparés de l'année pastorale 2019-2020, les deux premiers sacrements de l'initiation chrétienne. On pensera aussi, durant la même période à organiser la profession de foi.

14. Tout le mois de décembre sera consacré au sacrement de confirmation dans les différents doyennés de l'archidiocèse de Brazzaville, suivant le programme de l'archevêché qui sera rendu public à une date ultérieure.

15. Du 29 septembre au 1er octobre 2020, se tiendront, dans la salle de la catéchèse, les sessions de fermeture de l'année 2019-2020 et d'ouverture de l'année pastorale 2020-2021,

16. Le 3 octobre 2020, à 9h 30mn à la Place Mariale, se célébrera la messe diocésaine incluant les activités suivantes: - clôture de l'année pastorale 2019-2020, - ouverture de l'année pastorale 2020-2021, - fermeture de l'année Barthélemy Batantu, - accueil de l'Archevêque Coadjuteur de Brazzaville, - Ordinations presbytérales des diacres et diaconales des Grands Séminaristes.

Chers prêtres, chers sœurs et frères,

Je suis conscient, une fois de plus, de l'amertume que peut engendrer ce genre de mesures qui affectent la vie de nos paroisses, et notre pratique religieuse. Cependant, il est impérieux de respecter strictement toutes ces mesures édictées par le Gouvernement et les Evêques du Congo, en plus de ce que je viens d'édicter ci-dessus.

C'est aussi l'occasion pour moi de vous inviter à la responsabilité individuelle et collective par l'observance scrupuleuse de ces règles d'hygiène afin de garantir le bien commun de tous: la Santé. Plus que jamais, je vous exhorte à la rigueur et à la vigilance, car ré-ouvrir les églises n'est pas synonyme de victoire contre la COVID-19.

Continuons à prier avec ferveur pour que Dieu épargne notre pays et le monde d'une hécatombe que personne ne souhaite.

Que par la miséricorde de Dieu, les âmes des victimes de la COVID-19 reposent en paix.

Ces mesures qui prennent effet à partir de leur date de signature restent en vigueur jusqu'au 31 août 2020. Toutefois, elles peuvent être reconduites ou restructurées, suivant l'évolution de la crise sanitaire dans notre ville de Brazzaville et les directives du Gouvernement de la République.

Avec ma prière.»

Monseigneur Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

NÉCROLOGIE

M. Bienvenu Cyprien Matongo, et la famille Matongo, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur épouse, et belle-sœur, la nommée Arlette Edith Laure MATONGO, née MAYAMA, ancienne représentante de la Croix rouge Internationale (CICR) au Congo. Elle est décédée à Johannesburg, en Afrique du Sud, le mardi 7 juillet 2020.

Dans l'attente du rapatriement de la dépouille mortelle et des obsèques dont la date sera fixée ultérieurement, la veillée funèbre se tient à son domicile, au Plateau des 15 ans, (rue Louolo n° 338, secteur de l'avenue des 16e)

AVIS DE VENTE

Terrains situés à 4 Km de Loumo, département du Pool.

Superficie: 66, 65 hectares

Contacts: 06 666 22 64 / 05 524 70 80
06 668 74 70 / 06 885 19 12

REPUBLIQUE DU CONGO

PDAC

BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Avis d'Appel d'Offres National
DAON n° 017T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Miélékouka-Talatala-Bolozo, dans le District de Ngwala, Département de de la Sangha.
2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Miélékouka-Talatala-Bolozo.
Ces travaux comprennent:
- Installation /Repli de chantier;
- Travaux préparatoires;
- Traitement des bourbiers;
- Remblais;
- Reprofilage /drainage latéral;
- Construction des dalots;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.
Le délai des travaux est de huit (08) mois.
3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale «Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5
4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 14 h 30.
5. Les spécifications de qualification sont:
a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise;
b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification;
c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est:
- 1chargeur;
- 1niveleuse:
- 1compacteur:
- 1 bétonnière et les différents accessoires.
Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.
e) le certificat de visite des lieux est dument signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Miélékouka-Talatala-Bolozo, le 10 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.
f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat:
- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV);
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social ;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV).
g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Miélékouka-Talatala-Bolozo dans le département de la Sangha.
h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité;
i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 juillet 2019

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Bisiness online (UNDB), adresse électronique : dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est:
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88 E-mail: pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

REPUBLIQUE DU CONGO

PDAC

BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Avis d'Appel d'Offres National
DAON n° 018T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Lissengué-Lewemé, dans les Districts de Komono et Zanaga, Département de la Lékoumou.
2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste issengué-Lewemé.
Ces travaux comprennent:
- Installation /Repli de chantier;
- Travaux préparatoires;
- Construction des dalots (à partir du village Ngavé);
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.
Le délai des travaux est de huit (08) mois.
3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale «Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5
4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 14h 30.
5. Les spécifications de qualification sont:
a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise;
b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification;
c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est:
- 1chargeur;
- 1niveleuse:
- 1compacteur:
- 1 bétonnière et les différents accessoires.
Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.
e) le certificat de visite des lieux est dument signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Lissengué-Lewemé, le 11 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.
f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat:
- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV) ;
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)
g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Lissengué-Lewemé dans le département de la Lékoumou.
h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité ;
i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 juillet 2019

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Bisiness online (UNDB), adresse électronique: dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est:
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88 E-mail: pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

ENTREPRENEURIAT

Savoir présenter un business plan solide

Après le deuxième palier de déconfinement décidé par le Gouvernement, le PADEC, projet en charge de l'organisation des concours des plans d'affaires (CPA) initié par le Gouvernement de la République du Congo et le Groupe de la Banque Mondiale, a repris la tournée de sensibilisation dans l'hinterland, en vue de susciter des candidatures à ces concours. Parallèlement à cette sensibilisation, le ministère des PME a organisé la deuxième édition des Assises nationales de l'entreprenariat du Congo (ANEC 2020) les 16 et 17 juillet derniers, sous le patronage du premier ministre, Clément Mouamba.

Booster la création des entreprises et la diversification de l'économie, enjeu majeur du CPA et des ANEC

L'enjeu majeur de ces deux activités est de booster la création des entreprises et la diversification de l'économie. L'organisation des Concours de plans d'affaires est une stratégie adoptée par le Gouvernement pour encourager les créations des PME et diversifier l'économie congolaise. Une aubaine pour les porteurs de projet de lever des fonds, d'obtenir des financements afin de lancer une nouvelle entreprise ou simplement développer une société existante.

Avant de se lancer dans l'aventure de création d'une entreprise, après identification et évaluation d'une opportunité, il est important de faire son bilan personnel. Ce premier travail de préparation du projet est un préalable nécessaire. L'étape suivante, incontournable, est la rédaction d'un business plan, document décisif dans le montage du projet. Celui exige une attention particulière.

Le présent article entend conseiller les porteurs de projet sur la structuration de ce document, en indiquant les grandes étapes de sa construction.

Un business plan cohérent comporte sept chapitres fondamentaux ainsi résumés : le premier chapitre est une fiche signalétique consacrée à la présentation sommaire de la future entreprise. Elle indique son nom, sa forme juridique, son activité, le nom du ou des fondateurs et les adresses géographique, téléphonique et électronique. Il est sous tendu par des sous-chapitres s'inspirant d'un raisonnement logique qui servira d'aide à la décision aux partenaires, aux bailleurs de fonds et aux fournisseurs.

Le deuxième s'intéresse à la future entreprise ou projet. Il fournit succinctement une description du projet et du concept, le secteur d'activité de l'entreprise et la raison du choix de cette activité. Ce chapitre décrit également le produit fabriqué ou le service proposé, la solution innovante pour satisfaire le besoin initialement identifié.

G.A. Bambi Bidhel

Le troisième porte sur l'expérience professionnelle du ou des fondateurs. Après avoir donné la qualification de chacun et les activités professionnelles déjà exercées en lien avec le projet. Ce chapitre donnera également leurs niveaux d'études et leurs diplômes, tout comme leurs expériences dans le domaine de gestion commerciale et financière.

Le quatrième se base sur la production. Il est ici question de donner les informations sur les compétences de l'entreprise: les différentes embauches prévues et les dates de recrutement, les fonctions et qualifications des premières recrues. Ce chapitre décline également les moyens matériels et le local ou le fonds de commerce, notamment leur coût d'acquisition ou d'utilisation. Les options probables sont les achats, les locations et le crédit-bail. Concernant le local, il convient de présenter les atouts de sa situation géographique. Les accords commerciaux ou industriels qui seront signés avec les partenaires y sont aussi évoqués.

Le cinquième traite de l'évaluation du volume des ventes, en donnant les informations sur le marché ciblé par le projet, la définition et la localisation de la clientèle potentielle. L'estimation des ventes peut être exposée par type de clientèle. Les caractéristiques, voire les noms des concurrents et des fournisseurs, sont autant renseignés.

Le sixième analyse les aspects socio-environnementaux du projet, en évaluant les risques de son installation dans une collectivité et en proposant aussi les mesures d'atténuation. Il décrit, à cet effet, l'organisation à mettre en place par l'entreprise pour garantir la prise en compte effective des exigences environnementales et sociales pendant la mise en œuvre de ses activités.

Le volet financier, pivot d'un business plan solide

Le septième chapitre enfin, relatif au volet financier, porte sur les données chiffrées de l'entreprise au départ. Ce chapitre récapitule les capitaux de l'entreprise, les apports propres à apporter par les fondateurs et éventuellement les prêts bancaires à obtenir. Il calcule les investissements à engager dès le début et fait une projection des revenus et des dépenses des trois premières années de l'entreprise pour évaluer sa rentabilité.

Ce chapitre met un accent particulier sur les tableaux financiers. Il s'agit surtout du bilan de départ, du compte de résultat prévisionnel, du besoin en fonds de roulement, du plan de trésorerie et du plan de financement prévisionnel. Ce dernier volet intéresse beaucoup les banques qui veulent évaluer la capacité de remboursement du prêt et les investisseurs qui attendront un retour sur leur investissement. Il servira de tableau de bord à l'entrepreneur durant les différentes étapes du développement de son projet.

Cet article n'a pas pour ambition d'être une recette toute faite pour monter un business plan. C'est un document encadré en termes de contenu. Son élaboration paraît une tâche complexe, surtout pour ceux qui sont ignorants de certains concepts spécifiques à une étude de faisabilité d'un business. Un ingénieur agronome, par exemple, ne maîtrise pas nécessairement le marketing mix avec ses 4P ou le jargon fonds de roulement. Cette tâche nécessite alors d'être confiée à des professionnels. Le document doit donner une information simple, claire et compréhensible du projet. Au cas contraire, il sera au mieux inutilisable, au pire inutile.

G.A. BAMBI BIDHEL
Spécialiste en gestion des projets
gabambibidhel@gmail.com

SANTÉ

Les vertus de l'orange

Réputée pour le parfum enchanteur de sa floraison, sa saveur douce et acidulée, l'orange est d'une belle couleur vive. Elle a beau être composée majoritairement d'eau, sa pulpe et son jus contiennent une quantité très importante de vitamines A, B et C et de composés antioxydants. Sa chair est riche en nutriments comme le calcium, le potassium, le phosphore, le magnésium, le fer, le cuivre, les flavonoïdes et les caroténoïdes, ainsi qu'en fibres. Consommer régulièrement, elle permet de préserver l'organisme de nombreuses maladies. Mais, pour les personnes souffrant de reflux gastro-oesophagien, d'oesophagite peptique ou d'hernie hiatale, cet agrume peut irriter la muqueuse de l'œsophage ou brûler l'estomac.

Consommer l'orange permet de protéger ses yeux

La cataracte est une maladie de l'œil fréquente chez les personnes âgées de plus de 65 ans. Mais d'après une récente étude menée par des chercheurs britanniques, manger des aliments riches en vitamine C, comme les oranges, permettrait de réduire la progression de la maladie de 33%. En cause, l'action antioxydante de cette vitamine sur le fluide oculaire, qui protège le cristallin de l'œil de l'opacification liée à l'âge.

REPUBLIQUE DU CONGO

PDAC

BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Avis d'Appel d'Offres National
DAON n° 019T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Konosso-Endolou, dans le District d'Ongoni, Département des Plateaux.
2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Konosso-Endolou.
Ces travaux comprennent:
- Installation /Repli de chantier;
- Travaux préparatoires;
- Traitement des bourbiers;
- Remblais;
- Reprofilage /drainage latéral;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.
Le délai des travaux est de quatre (04) mois.
3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale «Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5
4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 14 h 30.
5. Les spécifications de qualification sont:
a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise;
b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification;
c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est:
- 1chargeur;
- 1niveleuse:
- 1compacteur:
- 1 bétonnière et les différents accessoires.
Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.
e) le certificat de visite des lieux est dument signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Konosso-Endolou, le 6 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.
f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat:
- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV);
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)
g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Konosso-Endolou dans le département des Plateaux.
h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité;
i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs chiffré et dûment signé;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 juillet 2019

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Bisiness online (UNDB), adresse électronique: dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est:
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88 E-mail: pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

REPUBLIQUE DU CONGO

PDAC

BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALEUNIE
NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Avis d'Appel d'Offres National
DAON n° 020T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Kengué-Kimboto, dans le District de Zanaga, Département de la Lékoumou.
2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Kengué-Kimboto.
Ces travaux comprennent:
- Installation /Repli de chantier;
- Travaux préparatoires;
- Construction des dalots;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.
Le délai des travaux est de huit (08) mois.
3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale «Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5
4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 16 h 00.
5. Les spécifications de qualification sont:
a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise;
b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification;
c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est:
- 1chargeur;
- 1niveleuse:
- 1compacteur:
- 1 bétonnière et les différents accessoires.
Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.
e) le certificat de visite des lieux est dument signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Kengué-Kimboto, le 9 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.
f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat:
- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV);
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)
g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Kengué-Kimboto dans le département de la Sangha.
h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité ;
i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 juillet 2019

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Bisiness online (UNDB), adresse électronique: dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est:
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88 E-mail: pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

REPUBLIQUE DU CONGO

PDAC

BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Avis d'Appel d'Offres National
DAON n° 021T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Voka-Kimpanzou, dans le District de Voka, Département du Pool.
2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Voka-Kimpanzou.
Ces travaux comprennent:
- Installation /Repli de chantier;
- Travaux préparatoires;
- Traitement des bourbiers;
- Remblais;
- Reprofilage /drainage latéral;
- Construction d'un dalot;
- Entretien des dalots;
- Signalisation;
- Barrière de pluie;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.
Le délai des travaux est de huit (08) mois.
3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale «Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5
4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 16 h 00.
5. Les spécifications de qualification sont:
a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise;
b) avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notifications;
c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est:
- 1chargeur;
- 1niveleuse:
- 1compacteur:
-1 bétonnière et les différents accessoires.
Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.
e) le certificat de visite des lieux est dument signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Voka-Kimpanzou, le 5 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.
f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat:
- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV);
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social ;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)
g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Voka-Kimpanzou dans le département du Pool.
h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité;
i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Cent mille (250 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 août 2020

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.
9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Bisiness online (UNDB), adresse électronique: dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est:
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88 E-mail: pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

TEMOIGNAGES

Edo Ganga, un artiste d'exception qui a marqué des générations

Décédé le 7 juin 2020 à Brazzaville, à l'âge de 87 ans, après 67ans de carrière, le patriarche de la musique congolaise Edo Ganga, co-fondateur de l'Ok Jazz et des Bantous de la capitale, repose désormais au cimetière du Centre-ville de la capitale où il a été conduit le 22 juillet. Depuis la disparition de celui qui a aussi fait partie des orchestres Atomic Jazz, Negro Jazz, Les Nzoï, Le Peuple et Bantous monument, des témoignes abondent et vont quasiment tous dans le même sens: il était un artiste d'exception qui a marqué des générations par son savoir-faire et a su construire un pont entre les générations.

François Barateau, ambassadeur de France au Congo: *«L'homme était simple, humain, très chaleureux, très simple. Et dans les Bantous, il y a toutes les générations, et cela remplit beaucoup d'espoir. La rumba congolaise va continuer à vivre. On a appris à faire connaissance d'Edo qui nous a charmés, parce que tous les dimanches, avec mon épouse, on avait l'habitude d'aller écouter les Bantous de la capitale. Il est parti, mais la musique continue.»*

Henri Ossebi, ambassadeur du Congo à l'UNESCO: *«Edo Ganga était un artiste-musicien talentueux. Il n'a pas seulement excellé dans la rumba, mais aussi dans bien d'autres genres musicaux. Avec l'O.K. Jazz, par exemple, il a composé plusieurs chansons dont certaines ne sont pas bien connues des mélomanes. Avec lui et bien d'autres connaisseurs de la musique tant de Brazzaville que de Kinshasa, nous étions en train de réaliser un travail pour inscrire la rumba au patrimoine immatériel de l'humanité.»*

«Le premier contact avec le patriarche Edo, a dit Bernard Bouka, c'est lors du mariage du Président Marien Ngouabi. Les Guérilleros de l'armée et les Bantous de la capitale avaient été choisis pour animer ce mariage. Le souvenir qui en est resté, c'est qu'à l'époque, les Guérilleros étaient habillés en costume bleu nuit, et les Bantous de la capitale en tenue

François Barateau

Jean-Marie Lukundji

camouflée. Les gens pouvaient penser que les Guérilleros, c'étaient les Bantous et vice versa. Et depuis, nous ne nous sommes plus quittés. En 1978, nous étions ensemble à la création de l'UNEAC et de l'Union des musiciens congolais. Il est cofondateur de ces deux structures. Nous avons commencé à militer culturellement ensemble.»

Freddy Kebano, artiste-musicien, arrangeur : *«Les plus grands moments que j'ai passés avec lui, sont les moments où nous avions partagé la même scène. Nous étions à Cuba pendant un mois, et j'ai partagé tous les jours la scène avec les Bantous de la capitale, donc avec les vieux Edo, Nino, Essous, et tout ce monde. J'ai vraiment beaucoup partagé avec mes doyens.»*

Marie Audigier, directrice déléguée de l'Institut français du Congo (IFC): *«Les Bantous continuent, et il vit (ndlr: Edo Ganga) encore à travers les Bantous. La chanson hommage qu'ils lui ont composée est magnifique. Je crois qu'elle est l'emblème de cette transmission, de cette école de musique que sont les Bantous, et qui continue à faire les sauces de la rumba.»*

«La chanson ''Paulo yaka yaka to bongisa'' a été arrangée par *Edo Ganga. A ce moment-là, c'est lui qui arrangeait la plupart*

Marie Audigier

des chansons de l'O.K Jazz. Je ne peux pas l'oublier. Il a beaucoup fait pour l'Ok Jazz», a affirmé, ému, Verkys Kiamuangana Matéta, un ancien de l'Ok jazz.

Blaise Bula (ancien de Wengé musica): *«La nouvelle de la disparition du patriarche nous a attristé. Il est l'un des pères de la rumba congolaise qui aujourd'hui est réclamé comme*

Verckys Kiamuangana-Matéta

patrimoine culturel au niveau de l'UNESCO. Nous étions des enfants, mais on retient de son existence artistique la chanson ''Aimée wa bolingo''. C'est une chanson qu'on écoutait, mais, on ne savait pas que c'était sa composition.»

Quentin Moyascko (Extra Musica international): *«Il a construit l'amour, et était un vrai patriarche. Petits et grands étaient ses amis. Ce sont ces anciens qui nous ont donné envie de pratiquer cet art. C'est un grand chagrin pour nous. Nous qui continuons à travailler, nous devons maintenir le niveau, sinon faire un peu plus.»*

Dieudonné Loussakou, président de l'orchestre Les Bantous de la capitale, a exhorté les musiciens de ce mythique orchestre à garder la flamme qu'Edo Ganga laisse après 67 ans de carrière musicale. *«La jeunesse doit continuer à tra-*

Freddy Kebano

vailler, parce que de leur vivant, Nino, Essous, Edo, Célio et les autres avaient sans cesse plaidé pour qu'il y ait une rénovation de la musique. Et ils avaient toujours souhaité que les jeunes prennent la place des anciens, afin que les Bantous

Blaise Bula

de la capitale qui est un monument vivant national puisse continuer à égayer le pays sur le plan artistique.»

Propos recueillis par
Alain-Patrick MASSAMBA

COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boite Postale: 126
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO
REUNION DU 21 JUILLET 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité National Economique et Financier (CNEP) du Congo s'est réuni en session ordinaire le 21 juillet 2020 par vidéoconférence, sous la présidence de Monsieur Ludovic NGATSE, Ministre délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget, avec la participation de Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA BABACKAS, Ministre du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régionale, des Transports, de l'aviation civile et de la Marine Marchande, ainsi que celle de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

Monsieur Michel DZOMBALA, Secrétaire Général du Comité National Economique et Financier, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Comité a d'abord pris connaissance de la conjoncture économique internationale, de la situation économique nationale au terme des quatre premiers mois de l'année 2020 et de ses perspectives à court terme. Ensuite, il a examiné l'évolution de l'activité bancaire et analysé celle des différents modes de financement de l'économie congolaise. Enfin, il a été informé de la création du site Internet du CNEF dédié à la vulgarisation des informations économiques et financières sur le Congo.

Sur le plan international, le Comité a noté que l'activité économique mondiale s'est effondrée au premier trimestre 2020, sous les effets conjugués de la crise liée à la propagation de la pandémie de la COVID-19, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et de la chute de la demande mondiale. Dans ce contexte, le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de croissance de l'économie mondiale à -4,9% en 2020, au lieu de -3,0 0/0 précédemment attendu, après une hausse de 2,9% en 2019.

Sur le plan national, le Comité a relevé qu'en raison de l'impact négatif de la crise sanitaire et des mesures de confinement adoptées par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la COVID-19, l'année 2020 sera marquée par une très forte dégradation de la situation économique monétaire et financière, avec un taux de croissance du PIB réel qui chuterait à -9,8%, un taux d'inflation qui augmenterait légèrement à 2,8% contre 2,3% à la même période en 2019, un déficit du compte courant transferts inclus en hausse à 126,1 milliards de FCFA en raison essentiellement de la baisse des exportations, une masse monétaire qui reculerait de 14,4% et un ratio dette/PIB qui avoisinerait 98,4%.

Analysant la situation du secteur bancaire au 30 avril 2020, le Comité a noté une augmentation du total agrégé du bilan des banques congolaises de +7,5%, une progression des dépôts collectés de +14,3%, un repli des crédits bruts à l'économie de -3,60/0 et un accroissement des créances en souffrance de 15,2%.

S'agissant des autres circuits de financement de l'économie congolaise, le Comité a noté une hausse des interventions du Trésor public congolais sur le marché des titres publics de la CEMAC. Ainsi, entre janvier et mai 2020, celui-ci a levé un montant total des financements de 168,1 milliards, en progression de 42,7 % comparé à la même période une année plus tôt.

Le Comité a également relevé avec satisfaction que le Congo a pu bénéficier de quelques concours financiers de la part des partenaires extérieurs au cours de la même période, essentiellement destinés au financement de la riposte contre la pandémie de la COVID-19.

Le Comité a été informé des mesures complémentaires prises par la BEAC et la COBAC visant à accompagner le secteur bancaire et les Etats de la CEMAC dans l'amortissement des effets négatifs de la pandémie de la COVID-19 sur les économies de sous-région.

Le Comité a pris acte de la création du site Internet du CNEF, qui constitue un instrument important de vulgarisation de l'information économique et d'éducation financière de la population.

Le comité a pris la résolution de suivre la mise en œuvre de la décision du Comité Ministériel de l'UMAC pour l'introduction sur le marché financier de la CEMAC des participations de l'Etat congolais dans au moins trois sociétés publiques ou parapubliques.

Enfin, le Comité a réitéré sa recommandation sur la poursuite des efforts de coopération au niveau de la CEMAC en vue de permettre à ses Etats membres de bénéficier de toutes les initiatives de financement au niveau international, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19. /-

Fait à Brazzaville, le 21 juillet 2020

Le Président,

Ludovic NGATSE

OFFICE NOTARIAL
J.A. MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
B.P.14175-Tél:06-666-11-94/05-576-87-92
E-mail: contact@missamoumampouya-officenotarial.cg
Domaine : www. missamoumampouya-officenotarial.cg

«TIANCHENG INTERNATIONAL » S.A.R.L.U.

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 5. 000 .000 de Francs CFA
Siège social : Avenu Amilcar Cabral, Centre-ville
Boîte Postale 696
Brazzaville (République du Congo)
RCCM : 17B6863

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'Associé Unique du quatre mars deux mille vingt, reçu en dépôt le vingt-trois mars de la même année par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le 24 mars 2020 à Brazzaville (République Congo), Folio 057/2, N°0921, il ressort :

● L'ouverture d'une succursale au 197, Avenue Stéphane Tchitchelle, Pointe Noire (République du Congo) ;

● La nomination de Monsieur WANG YONG SHENG comme Représentant de la Société à la tête de la succursale.

● L'extension de l'objet social aux activités suivantes :

− L'assemblage, la fabrication, la vente, l'importance et l'exportation des machines agricoles et motocyclistes à trois roues et autres véhicules à usage agricole ;
− La production, la vente, l'importation et l'exportation des pesticides ;
− La création et la gestion des plantations agricoles, la commercialisation des produits agricoles;
− Toutes opérations se rapportant à la collecte, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation de tous produits et sous-produits agricoles ;
− La fabrication et l'achat de tous produits nécessaire au conditionnement ;
− L'installation, l'acquisition et la gestion d'usines agroalimentaires ;
− L'élevage d'animaux destinés à la consommation et à la reproduction ;
− La fabrication d'aliments pour animaux, l'achat-vente d'animaux ;
− La création et la gestion d'abattoirs d'animaux destinés à la consommation ;
− L'étude et la réalisation de ferme pour l'élevage d'animaux ;
− L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la commercialisation, la négociation, la distribution des produits et sous- produits de l'élevage, notamment la viande, les cuirs et peaux, le lait, les fromages etc…
− L'aviculture sous toutes ses formes et l'industrie avicole ; toutes activités connexes de conditionnement, de traitement, de conservation, de transformation et de stockage de tous produits d'origine animale à l'état frais, vivant, congelé, salé, séché ;
− La transformation et le conditionnement de ces produits et sous-produits susvisés ;
− La production, la vente, l'importation et l'exportation des semences agricoles ;
− La minoterie ;
− La fabrication, la vente, l'importation et l'exportation des machines industrielles, des machines d'équipement technique et mécanique ;
− L'assemblage la fabrication et la vente, l'importation, l'exportation des véhicules neufs ou d'occasions ;
− La construction des bâtiments.

● La modification corrélative de l'article deuxième des statuts ;

● Les pouvoirs pour formalités

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 20DA 141 en date du 24 juin 2020.

Pour Insertion légale

OFFICE NOTARIAL
J.A. MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
B.P.14175-Tél:06-666-11-94/05-576-87-92
E-mail: contact@missamoumampouya-officenotarial.cg
Domaine : www. missamoumampouya-officenotarial.cg

«SOCIETE GRANDE QUINCAILLERIE» S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 .000 de Francs CFA
Siège social : Immeuble Ex Cinéma Rio, Avenue Matsoua
Bacongo, Brazzaville (République du Congo)
RCCM : 17 B 6986

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Aux termes du procès-verbal de délibérations de l'Assemblée Générale mixte du vingt-cinq mai deux mille dix-huit, reçu en dépôt le vingt-deux juin de la même année par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le 05 juillet 2018 à Brazzaville (République Congo), Folio 119/4, N°1379, il ressort :

● De la décision de l'assemblée Générale de régulariser l'erreur du siège commise dans les statuts ;

● De la décision d'agréer le projet de cession par Monsieur SHI HONGPING de toutes ses parts au profit de la société dénommée «TIANCHENG INTERNATIONAL» S.A.R.L.U.

● De la décision de conférer tous les pouvoirs à J.A. MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire à Brazzaville (République Congo), à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 18 DA 479 en date du 02 aout 2018.

Pour Insertion légale

OFFICE NOTARIAL
J.A. MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
B.P.14175-Tél:06-666-11-94/05-576-87-92
E-mail: contact@missamoumampouya-officenotarial.cg
Domaine : www. missamoumampouya-officenotarial.cg

«SOCIETE GRANDE QUINCAILLERIE » S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 .000 de Francs CFA
Siège social : Immeuble Ex Cinéma Rio, Avenue Matsoua
Bacongo, Brazzaville (République du Congo)
RCCM : 17 B 6986

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Aux termes du procès-verbal de délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du vingt novembre deux mille dix-neuf, reçu en dépôt le vingt et un novembre de la même année par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le 27 novembre 2019 à Brazzaville (République Congo), Folio 209/4, N°1710, il ressort :

● De la nomination d'un nouveau Gérant Monsieur WEI YONG QI, en remplacement de Monsieur XU ZHANFENG ;

● De la décision de l'Assemblée Générale de confèrer tous les pouvoirs à J.A. MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire à Brazzaville (République Congo), à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 19 DA 414 en date du 03 décembre 2019.

Pour Insertion légale

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
Notaire
05 551 36 01/06 650 53 28
Brazzaville, République du Congo

INSERTION LEGALE

SOCIETE «AGRI MARGO» SCOOPS.

Société Coopérative Simplifiée
Au Capital de Deux millions (2.000.000) de Francs CFA
Siège social: sis au Village Moutoh, District d'Ignié, Route Nationale n02, Brazzaville
RCCM: CG-BZV-01-2020-K10-00001
République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, le neuf septembre deux mil dix-neuf, enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du vingt-cinq septembre deux mil dix-neuf, sous le Folio 174/6 N0 3107, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société Coopérative Simplifiée dénommée «AGRI-MARGO», SCOOPS.

La société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et particulièrement en République du Congo:

-L'Import-export ;
-Les activités de soutien à l'agriculture ;
-L'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, les ressources halieutiques ;
-La transformation des produits agroalimentaires ;
-Le commerce de gros et détail de produits provenant de l'agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture ;
-La production et la vente d'aliments de bétail ;
-La vente en gros et au détail des produits alimentaires et agroalimentaires.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, susceptibles à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement ;

Capital social: Deux millions (2.000.000) de F. CFA ;
Durée de la société: 99 ans ;
Siège social: Village Moutoh, District d'Ignié, Route Nationale n02, Brazzaville ;
Gérance: Monsieur BALLA Guy Gueres & Monsieur IPONGUI Jérôme ;
RCCM: CG-BZV-01-2020-K10-00001 du 14 juillet 2020.

Pour insertion,
Maître Hortense MVINZOU LEMBA

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
Notaire
05 551 36 01/06 650 53 28
Brazzaville, République du Congo

INSERTION LEGALE

«CABINET G.O. SERVICES»

En sigle: «C.G.O.S.» S.A.R.L.U.
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de Un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: Sis au n0101, rue Sainte-Anne, Ouenzé (Q156), Brazzaville.
RCCM: CG-BZV-01-2019-B13-0078
République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, le quatre avril deux mil dix-neuf, enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du cinq avril deux mil dix-neuf, sous le Folio 064/14 NO 1038, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «CABINET G.O. SERVICES», en sigle «C.G.O.S.» S.A.R.L.U.

La société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et particulièrement en République du Congo:

- La réalisation des études, du suivi et contrôle en architecture, urbanisme, ingénierie, hydraulique, hydrologie, transport d'énergie, environnement, aménagement du territoire, en matière de bâtiment et travaux publics et autres ;
- Les prestations de services ;
- Expertises dans le domaine des BTP ;
- Formations et conseils.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, susceptibles à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

Capital social: Un million (1.000.000) de F.CFA ;
Durée de la société: 99 ans ;
Siège social: N° 101, rue Sainte-Anne, Ouenzé, Brazzaville;
Gérance: Monsieur OUMBA Germain
RCCM: CG-BZV-01-2019-B13-0078 du 11 avril 2019.

Pour insertion,

Maître Hortense MVINZOU LEMBA

OFFICE NOTARIAL
J.A. MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
B.P.14175-Tél:06-666-11-94/05-576-87-92
E-mail: contact@missamoumampouya-officenotarial.cg
Domaine : www. missamoumampouya-officenotarial.cg

«CLASS'EXPO» S.A.

Société Anonyme
Avec conseil d'administration
Au capital de 10.000. 000 de Francs CFA
Siège social : Rez-de-Chaussée de l'immeuble 5 février 1979,
Centre-ville, Brazzaville (République du Congo)
R.C.C.M n° 11 B 2702

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil D'administration du treize juin deux mille dix-neuf, reçu en dépôt le neuf janvier deux mille vingt par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le vingt janvier de la même année à Brazzaville (République Congo), Folio 013/10, N°0203, il ressort :

• De l'examen et Arrêté des comptes de l'exercice 2018;
• L'affectation du résultat ;
● La convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
● Des pouvoirs pour formalités.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du vingt-huit juin deux mille dix-neuf, reçu en dépôt le neuf janvier deux mille vingt par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le vingt janvier de la même année à Brazzaville (République du Congo), Folio 013/ 8, N°0201, il ressort :

● Du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
● La décision de déduire le résultat précédemment reporté du résultat obtenu en 2018 et d'affecter la différence au report à nouveau;
● De la décision de conférer tous les pouvoirs à Maitre J. A. MISSAMOU MAMPOUYA Notaire à Brazzaville (République du Congo) aux fins d'accomplissement des formalités prévues par la loi et les règlements.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 20 DA 29 en date du 24 janvier 2020.

Pour Insertion légale

OFFICE NOTARIAL
J.A. MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
B.P.14175-Tél:06-666-11-94/05-576-87-92
E-mail: contact@missamoumampouya-officenotarial.cg
Domaine : www. missamoumampouya-officenotarial.cg

« ADM-CONGO» S.A.R.L.U.
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 Francs CFA
Siège social : 33, rue Dispensaire, Poto-Poto, Brazzaville
République du Congo
RCCM : CG-BZV-01-2020-B13-00130

CONSTITUTION

Il a été constitué conformément à l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, une société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée, «ADM-CONGO» S.A.R.L.U. dont les statuts reçus le quinze juin par Maître J. A. MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire à Brazzaville (République du Congo), ont été enregistrés à Brazzaville (République du Congo) à la recette des impôts de Poto-Poto, le 17juin 2020, folio 110/4, n° 0714.

•OBJET :
- Vente et livraison de fournitures, matériels de bureau et informatique ;
- Quincaillerie ;
- Location et vente de véhicules ;
- Dépôt ciment et boissons ;
- Agence de voyage et guide touristique ;
- Immobilier (vente et location) ;
- Commerce général ;
- Vente de matériaux de construction ;
- Import- export.

• SIÈGE SOCIAL : 33, rue Dispensaire Poto-Poto, Brazzaville (République du Congo).
• APPORT EN NUMÉRAIRE : Aux termes de la déclaration notariée de souscriptions et de versements, reçue par Maître J. A. MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire à Brazzaville(République du Congo), le quinze juin deux mille vingt et enregistrée le 17 juin 2020 à Brazzaville (République du Congo), à la recette d'impôt de Poto-Poto, folio 110/3, n° 0713, il est fait apport à la société par l'associé unique de la somme d'un million (1.000.000) de Francs CFA.
•DEPÔT AU GREFFE : RCCM n° CG-BZV-01-2020-B13-00130 du 23 juin 2020
•GERANT : Monsieur Marco Jean Serge ASSIGA DIOUF

Pour insertion Légale

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°07/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/
BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR. /DPT	REQUERANTS
1	28.835 du 09/12/2019	Plle(s) 09 Bloc 127		Section BR	Superficie 500,00m²	MPITA	Arr.1	BONDONGO Marien Urbain
2	22.653 du 17/07/2013	Plle(s) 06 et 08 Bloc 123		Section BP Suite	Superficie 988,00m²	MPITA	Arr.1	BAMBI Prosper Aimé Antoine
3	26.522 du 26/10/2016	Plle(s) 14 Bloc 134		Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr.6	KITSOUKOU N'GOUMA Gabriel
4	26.981 du 31/05/2017	Plle(s) 05 bis Bloc 325 ex 28		Section BS	Superficie 340,25m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	SAMBA Arno Yanis
5	28.959 du 09/03/2020	Plle(s) 06 Bloc 19		Section BNB	Superficie 400,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	MAKANGA Judith
6	26.960 du 24/05/2017	Plle(s) 09 bis Bloc 05		Section BP	Superficie 707,88m²	MPITA	Arr.1	SAYA Nathan Desiré, SAYA Celia Lorraine, SAYA Kelyan Théo
7	18.451 du 04/01/2010	Plle(s) 07 Bloc 101		Section BP	Superficie 750,00m²	WHARF	Arr.1	GOMEZ Dasilva Bernardo
8	28.991 du 07/04/2020	Plle(s) 08 Bloc 99		Section BG	Superficie 300,00m²	MPAKA	Arr.6	FOUTOU MBOUKI Julianto
9	29.027 du 08/06/2020	Plle(s) Domaines Bloc /		Section /	Superficie 300.591,56m²	VILLAGE MENGO	Loango	S.C.I KAYES
10	28.665 du 30/08/2019	Plle(s) 11 Bloc 154		Section N	Superficie 221,50m²	MPAKA 120	Arr.3	PEMISSI TOUMBA Philgrin Faudemay
11	28.552 du 10/07/2019	Plle(s) 01 Bloc 74		Section BXA	Superficie 400,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	NGOMA MBEMBA Conrad Davy
12	29.005 du 25/05/2020	Plle(s) 01 et 02 Bloc 47 bis		Section BP	Superficie 1200,00m²	MPITA	Arr.1	PIKO Romaric Victorien
13	28.994 du 06/05/2020	Plle(s) 12 Bloc 24		Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO PLAINE	Arr.6	ZODJI Augustin
14	28.993 du 06/05/2020	Plle(s) 11 Bloc 25		Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO PLAINE	Arr.6	ZODJI Augustin
15	29.003 du 22/05/2020	Plle(s) 05 et 07	Bloc 09	Section NT	Superficie 1000,00m²	DJENO	Arr.6	LOKO Auguste Valairy
16	29.959 du 09/03/2020	Plle(s) 06 Bloc 19		Section BNB	Superficie 400,18m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	MAKANGA Judith
17	28.913 du 13/02/2020	Plle(s) 08 Bloc 25		Section CD Suite	Superficie 500,00m²	NANGA	Arr.5	KENGUE PAMBOU Taugne Didian Bergis
18	28.931 du 25/02/2020	Plle(s) 01 Bloc 04		Section BR1	Superficie 500,00m²	MPITA	Arr.1	Mme SOUFFO MADIUM Cyrris Horcelle
19	28.998 du 18/05/2020	Plle(s) 01 à 12	Bloc 289	Section BY2ème tr	Superficie 4969,11m²	COTE-MATEVE	Arr.6	GERSON Detlef Alfred et FUHRER MIAYOUKOU Ursyla Gune Sydney Saurelle
20	28.800 du 08/11/2019	Plle(s) 01 bis	Bloc 145	Section BM	Superficie 209,87m²	NGOYO	Arr.6	KIBHAT Daleine Suspens
21	28.805 du 14/11/2019	Plle(s) 01 Bloc 99 bis		Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	KESSY Guy Serge Thomas
22	28.897 du 03/02/2020	Plle(s) 03 Bloc 99 bis		Section BN	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr.6	MIMI YABA Armel Crépin
23	28.806 du 14/11/2019	Plle(s) 02 Bloc 99 bis		Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MOUELE Jean Hervé et BAYONNE Parfaite Lidia
24	28.749 du 08/10/2019	Plle(s) 04 bis	Bloc 47	Section BN	Superficie 200,00m²	NGOYO	Arr.6	MOUSSOUAMI Franck Ulrich
25	28.855 du 23/12/2019	Plle(s) 01 Bloc 267		Section BN	Superficie 500,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	MIOUIDI née NSILA NLEMVO BOBOTI Prisca Diane
26	28.575 du 19/07/2019	Plle(s) 04 Bloc 17		Section J	Superficie 200,00m²	KM4	Arr.1	Mme ITOUA-NGAPORO née OBA Elise
27	28.858 du 27/12/2019	Plle(s) 20 Bloc 94		Section L	Superficie 475,28m²	OCH	Arr.1	MPANDI Michel
28	26.943 du 18/05/2017	Plle(s) / Bloc /		Section /	Superficie 2500,00m²	VILLAGE DE KONDE	MVOUTI	MOUKOKO Pierre
29	28.982 du 25/03/2020	Plle(s) 06 et 07	Bloc 84	Section M	Superficie 1004,58m²	MPITA	Arr.1	NGATSE GALESSAMI Alphonse
30	29.022 du 08/06/2020	Plle(s) 16 Bloc 163		Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr.6	BIDOUNGA Elisbatien Rey Boris
31	28.977 du 19/08/2020	Plle(s) 45 bis	Bloc 50	Section H	Superficie 294,00m²	CENTRE VILLE	Arr.1	SCI KIKIA
32	28.936 du 26/02/2020	Plle(s) 05 Bloc 11		Section CD	Superficie 500,00m²	NANGA	Arr.6	SAMBA Davy Regis
33	28.864 du 02/01/2020	Plle(s) 09 Bloc 05		Section BT	Superficie 495,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	MOUSSOUNDA Jean Mathias
34	28.988 du 27/03/2020	Plle(s) 39 quinté	Bloc /	Section H	Superficie 1204,28m²	CENTRE-VILLE	Arr.1	NDOUNA François
35	28.828 du 02/12/2019	Plle(s) 04 Bloc 04		Section I	Superficie 300,00m²	CENTRE-VILLE	Arr.1	GNANGA DIMI Marie Ange
36	29.040 du 16/06/2020	Plle(s) 917 quater	Bloc 194	Section M	Superficie 501,00m²	SOCOPRISE	Arr.1	BAKOUETE Guillaume
37	27.960 du 17/04/2018	Plle(s) 05 Bloc 17		Section BP	Superficie 770,00m²	MPITA	Arr.1	GANGA Dieudonné
38	28.926 du 18/02/2020	Plle(s) 01 bis et 03	Bloc 142	Section BP suite	Superficie 308,80m²	MPITA	Arr.1	LOPES LIMA Stella Guillermine
39	29.042 du 17/06/2020	Plle(s) / Bloc /		Section /	Superficie 10 ha	YANGA	MVOUTI	THYSTERE TCHICAYA Jean Marc
40	29.065 du 23/06/2020	Plle(s) domaine	Bloc /	Section BN	Superficie 20.681m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.1	HILARION VICTOR BOUNSANA

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau
Fait à Pointe-Noire, le 24 Juin 2020

JOURNEE NATIONALE DU SPORT

Priorité à la santé

Pour la première fois depuis 2006, aucune cérémonie solennelle n'a eu lieu à l'occasion de la célébration, dimanche 26 juillet 2020, de la Journée nationale du sport. Excepté le message du ministre des Sports Hugues Ngouelondélé qui, entre les quatre murs de son bureau, a placé cette journée sous le signe de la santé en raison des circonstances actuelles liées à la terrible COVID-19, la célébration est passée inaperçue.

C'est le contraire qui aurait surpris, la propagation de la maladie à coronavirus allant crescendo dans le pays! La montée des chiffres exige le strict respect des gestes barrières, comme l'interdiction des attroupements de plus de cinquante personnes. Hugues Ngouelondélé l'a martelé.

La Journée nationale du sport a été instituée par décret en décembre 2005, l'objectif principal étant de vulgariser la pratique du sport par tous. Elle est célébrée chaque année le dernier dimanche du mois de juillet et donne traditionnellement lieu à une marche sportive à travers les principales artères des villes, à des démonstrations au moyen des plateaux d'animation des différents sports. Le ministre des Sports clôt habituellement le tout par une allocution. Mais cette année, la COVID-19 est venue tout bouleverser.

La banderole qui annonçait l'évènement

Conséquence : le mouvement sportif national s'est contenté du message du ministre Hugues Ngouelondélé. Dans son adresse, le ministre a insisté sur la santé, *«notre bien le plus précieux»*, et souligné que chacun doit la préserver *«afin que le sport, facteur de bien être, ne soit pas un facteur de propagation et de contamination de la COVID-19»*. Du coup, la Journée nationale du sport cette année a été célébrée sur le thème : *«Mobilisons-nous pour un sport sans risque en cette période de pandémie de COVID-19»*. Les premiers à être interpellés par le ministre des Sports quant aux mesures édictées par le Gouvernement pour briser la chaîne de contamination sont les sportifs, adeptes de mobilités et rassembleurs des foules.

Le patron du sport a aussi rappelé que seuls les sports individuels sont autorisés à être pratiqués, mais dans l'application stricte des mesures de prévention contre la maladie à coronavirus. C'est pourquoi son département ministériel a proposé en période de confinement *«de nombreuses séquences de sport à domicile sur la chaîne de télévision nationale»*.

Enfin, le ministre Hugues, s'appuyant sur des études scientifiques, a rappelé que la pratique régulière d'une activité sportive renforce l'organisme et réduit les risques de nombreuses maladies tout en améliorant le mental : *«Bouger régulièrement réduit le risque de développer un diabète ou des maladies cardiovasculaires, prévient certains cancers, fortifie les os, renforce les muscles, augmente les capacités respiratoires et aide à éviter l'excès de poids»*

Ainsi, chacun dans son coin a donc pu célébrer la Journée nationale du sport. Un événement noyé dans la COVID-19.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

TRANSFERT

Le jackpot pour Thievy Bifouma ?

L'histoire entre Thievy Bifouma et la Turquie où il jouait depuis quatre saisons a donc pris fin. L'attaquant congolais, dont le départ de Yeni Malatyaspor était annoncé avec insistance ces dernières semaines, a finalement choisi de rallier l'équipe chinoise du FC Shenzhen. Un choix de carrière inattendu qui s'explique par l'attrait financier et celui croissant de la Chine, selon certaines indiscrétions.

Justement, à première vue, ce transfert surprend. A seulement 28 ans, l'attaquant congolais le plus populaire actuellement rejoint un championnat exotique méconnu du grand public, plus enclin à proposer de confortables salaires qu'un réel triomphe sportif.

En effet, il y a dix ans, le championnat chinois attirait des joueurs vieillissants à grand renfort de millions d'euros ou de dollars. Didier Drogba, Seydou Keita, pour ne citer que ces Africains, avaient quitté des cylindrées européennes réputées pour rejoindre la ''Chinese Super League'' (le championnat pro de Chine), et ainsi entrer dans le gotha des joueurs les mieux rémunérés à l'échelle de la planète. Des mauvaises langues ont même affirmé que les trentenaires de l'époque y sont allés en préretraite afin de sécuriser leurs finances pour les cinquante années à venir.

Si, pour certains le championnat chinois reste un cimetière d'anciennes gloires, de plus en plus de footballeurs d'âges moyens choisissent d'y poursuivre leur carrière.

Une source affirme que le départ en Chine de Thievy Bifouma, qui n'a pas le profil de ces joueurs trentenaires partis y monnayer confortablement leur notoriété, serait aussi motivé par l'amélioration de sa situation financière. Le FC Shezhen n'aurait pas hésité à dégainer une offre XXL pour s'attacher ses services. Même si le transfert annoncé se chiffre à seulement près de 3 millions d'euros, le salaire mensuel du Congolais serait alléchant et plus avantageux qu'en Europe. Il parait que ce qu'on touche en Chine est net d'impôt, ce qui fait une énorme différence.

Thievy Bifouma lors de la CAN 2015 en Guinée Equatoriale

Malgré tout, pour l'attaquant vedette des Diables-Rouges du Congo, jouer en Chine est une expérience de vie. Il s'en va vivre dans un pays lointain de l'Europe et de l'Afrique, avec d'autres coutumes, une façon de vivre complètement différente de celle qu'il a connue en France, en Angleterre, en Espagne et en Turquie, les quatre pays où il a déjà monnayé son talent. Que va durer cette nouvelle expérience? Seul l'avenir nous le dira!

Jean ZENGABIO

Etude de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI
Notaire
Immeuble DABO, 3ème étage, avenue de la paix
En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
Boîte Postale: 13.273/Tél.: (242) 05 522.96.23/06 952.17.26
E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

MOBILE COMMERCE CONGO S.A.
Société anonyme unipersonnelle
Au capital de dix millions (10.000.000) de Francs CFA
Siège social: 2ème étage, Immeuble SCI MONTE CRISTO, Rond-point de la Gare, Croisement du Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO et de l'avenue Orsy, République du Congo
RCCM: CG/BZV/09 B 1796

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR GENERAL

Aux termes du procès-verbal des décisions ordinaires du 04 février 2020, dûment enregistré à la recette de l'enregistrement des domaines et des timbres de la Plaine, Brazzaville, le 10 février 2020, sous Folio 0113 Numéro 1105, l'actionnaire unique de la société MOBILE COMMERCE CONGO S.A., en abrégé «MCC», société anonyme avec Administrateur Général au capital de dix millions (10.000.000) de Francs CFA, ayant son siège social à Brazzaville, 2ème étage, Immeuble SCI MONTE CRISTO, Rond-point de la Gare, Croisement du Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO et de l'avenue Orsy, République du Congo, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro CG/BZV/09 B 1796, a nommé Monsieur Alain KAHASHA en qualité de nouvel Administrateur Général de la société MOBILE COMMERCE CONGO S.A., en abrégé «MCC», avec effet au 04 février 2020, en remplacement de Monsieur Benoît JANIN, démissionnaire.

Les formalités d'inscription modificatives au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ont été effectuées le 20 février 2020 sous le numéro M2/20-90 et le dépôt légal enregistré à la même date au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro 20 DA 44.

Pour insertion légale,
Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE

DATE: 10/07/2020
REFERENCE: RFP/PROC/002/2020/Réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé pour l'aménagement des micro-centrales hydroélectriques et réseaux électriques en République du Congo.
Et
REFERENCE: RFP/PROC/003/2020/Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour la construction et l'aménagement de la micro-mini centrale hydroélectrique er réseau électrique en République du Congo.

Chère Madame/Cher Monsieur,
Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Micro hydro en République du Congo, nous vous prions de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre de la réalisation de:
1-Des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé pour l'aménagement des microcentrales hydroélectriques et réseaux électriques en République du Congo.
2-D'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour la construction et l'aménagement de la micro/mini centrale hydroélectrique et réseau électrique en République du Congo.
Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.
Les soumissions techniques et financières peuvent être déposées sous pli fermé jusqu'au 08/08/2020 à l'adresse suivante:

Programme des Nations Unies pour le développement
Angle Avenue Cardinal Emile Biayenda (ex-Foch)/Rue Behagle, Centre-ville
B.P.: 465 Brazzaville, République du Congo
A l'attention de: Monsieur Le Représentant Résident du PNUD, Congo Brazzaville

Et porter la mention: «RFP/PROC/002/2020/Réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé pour l'aménagement des microcentrales hydroélectriques et réseaux électriques en République du Congo»
Ou RFP/PROC/003/2020/ Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour la construction et l'aménagement de la micro/mini centrale hydroélectrique et réseau électrique en République du Congo
Votre soumission doit être rédigée en français, et assortie d'une durée de validité minimum de 120 jours.
Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous transmettez votre soumission par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est signée, en format Pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.
Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.
Cordialement,

Emma N'gouan-Anoh
Représentante Résidente Adjointe
10/07/2020